

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIERRE FORTIN, président
M. MICHEL GERMAIN, commissaire
M. JACQUES LOCAT, commissaire
Mme NICOLE TRUDEAU, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE L'INDUSTRIE DES GAZ DE SCHISTE AU QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 10

Séance tenue le 22 novembre 2010 à 19 h
Église multifonctionnelle
3025, avenue Nicolas-Perrot
Bécancour

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2010
 SÉANCE DE LA SOIRÉE
 MOT DU PRÉSIDENT 1
 PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
 MRC DE BÉCANCOUR..... 2
 M. Maurice Richard
 M. Jean-Guy Paré
 MOUVEMENT D'APPUI AU GAZ DE SHALE..... 9
 M. Michel Landry
 M. Damien Adam
 COMITÉ DE CITOYENS RESPONSABLES DE NICOLET-YAMASKA
 ET DE LA VILLE DE BÉCANCOUR 12
 Mme Suzanne Lanteigne
 Mme Diane Noury
 REPRISE DE LA SÉANCE
 SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC 14
 Mme Claire Bolduc
 M. Cherkaoui Ferdous
 MANUFACTURIERS ET EXPORTATEURS DU QUÉBEC 23
 M. Simon Prévost
 Mme Audrey Azoulay
 M. SERGE FORTIER..... 26
 VILLE DE LÉVIS 33
 M. Jean-Claude Bouchard
 M. Guy Dumoulin
 M. Benoît Chevalier
 M. Jean-Luc Daigle
 REPRISE DE LA SÉANCE
 QUÉBEC SOLIDAIRE NICOLET-YAMASKA..... 45
 Mme Denise Gendron
 M. Jean Proulx
 M. JEAN-GUY HUOT 48

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE BÉCANCOUR	51
M. Richard Perron	
Mme Martine Pépin	
Mme BRIGITTE PRUD'HOMME.....	59

**SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2010
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs bonsoir. Bienvenue à cette dixième séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec.

10

Bienvenue également à ceux et celles qui suivent nos travaux sur Internet.

Je suis Pierre Fortin, je préside cette Commission d'enquête, et je suis secondé par les commissaires Michel Germain, Jacques Locat et Nicole Trudeau.

15

Nous allons poursuivre avec les présentations des mémoires par les participants. Le temps imparti est d'une quinzaine de minutes par présentation avec, le cas échéant, quelques minutes pour échanger avec la Commission.

20

Si votre présentation devait être plus longue, je vous invite à en faire un résumé, afin de permettre un échange, car vos mémoires ont déjà été lus par la Commission.

25

Ce soir, onze (11) présentations sont prévues à l'horaire. Il est important, par équité et par respect envers les personnes inscrites, de respecter l'horaire fixé et de pouvoir ajourner la séance vers les vingt-deux heures trente (22 h 30).

30

Si ce n'est déjà fait, je demande aux personnes inscrites de se présenter à l'accueil pour aviser la coordonnatrice de leur présence. Nous pourrions ainsi respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

35

Il est aussi possible d'exercer un droit de rectification des faits. Les personnes qui désirent faire une telle rectification doivent s'inscrire au registre à la table d'accueil. Je rappelle que le droit de rectification ne peut être utilisé que pour corriger les faits ou les données et non pour contester ou remettre en question une opinion exprimée par un participant.

Par exemple, si une personne affirme que cette salle peut contenir trois cents vingt-cinq (325) personnes alors que la capacité émise pour son exploitation indique une capacité maximale de cent (100), vous pouvez demander que soit rectifiée cette information.

40 Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes.

45 Certaines de ces règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux. Aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation ne sera tolérée.

Et je me réserve le droit d'interrompre une présentation qui ne la respecterait pas.

50 Je vous rappelle que des propos qui ne respecteraient pas ces règles vous exposent à d'éventuelles poursuites de la part des personnes qui s'estimeraient lésées.

55 **PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
MRC DE BÉCANCOUR**

PAR LE PRÉSIDENT:

60 Maintenant, j'invite notre premier interlocuteur, les représentants de la MRC de Bécancour, messieurs Maurice Richard et Jean-Guy Paré.

PAR M. MAURICE RICHARD:

65 Bonsoir madame, messieurs les Commissaires, la plus cordiale des bienvenues à Bécancour!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, dernier paragraphe, "La MRC de Bécancour...")

70 **FIN DE LA LECTURE (Page 5, dernier paragraphe, dernière ligne, "... les services incendie...")**

Ce que nous appelons communément la protection civile sur notre territoire.

75 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "D'ailleurs...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 6, 1^{er} paragraphe, fin, "... de vie des citoyens.")

Puisque c'est un phénomène nouveau au Québec.

80 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Le Conseil des maires...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 6, 2^e paragraphe, fin, "... cette activité économique.")

85 Maintenant, nos préoccupations, et j'irai, madame et messieurs les Commissaires, par des éléments, comme vous avez dit si bien tantôt, monsieur Fortin, vous avez le document initial, nos préoccupations par rapport au forage, et mon collègue ira par la suite, monsieur Paré, avec nos recommandations et nos suggestions.

90 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, dernier paragraphe, "Depuis quelques années...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 7, 1^{er} paragraphe, fin, "... près des sites.")

95 Il faut comprendre qu'il y a des voies d'accès, et certains sites qui sont à proximité de résidences dans certains cas, entre autres à Saint-Grégoire de Bécancour, la centrentenaire d'habitations.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Les citoyens...")

100 **FIN DE LA LECTURE (Page 7, 3^e paragraphe, avant-dernière ligne, "... contamination des nappes?")**

Il faut se rappeler que dans la majorité de nos zones agricoles, en milieu rural, le puits appartient privément, appartient au citoyen lui-même; il n'est pas connecté sur un réseau public.

105 En ce qui a trait à la fracturation! La fracturant étant un procédé nouveau, récent, d'ailleurs il y a cinq-six (5-6) ans, seuls les gens de l'industrie gazière, en fait, en parlaient entre eux. C'était pas connu publiquement, et surtout pas au Québec, puisqu'il y avait pas de forage comme tel, sauf à Bécancour, puisque Junex était quand même ici depuis les huit-neuf (8-9) dernières années.

110 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, dernier paragraphe, 2^e ligne, "Cette fracturation...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 8, 1^{er} paragraphe, fin, "... aux vibrations.")

115 D'ailleurs en collaboration avec le MTQ, le ministère des Transports du Québec, nous terminons des travaux de plusieurs centaines de milliers de dollars pour stabiliser les berges de la rivière Gentilly dans notre secteur de Sainte-Gertrude, afin de protéger une dizaine de résidences, et nous avons effectué ça en partenariat et à un point huit kilomètre (1,8 km) sur le même réseau routier, le boulevard du Parc, il y a eu des forages par une entreprise.

120 D'ailleurs, nous allons mettre de l'avant, en partenariat avec le ministère, la municipalité et
les professionnels qu'il nous faudra trouver, une surveillance continue lorsqu'ils feront la
fracturation en mai prochain, pour s'assurer qu'effectivement, on ne gâche pas les travaux qu'on
vient de faire pour consolider un endroit où le ministère des Transports, donc le gouvernement lui-
même, nous a dit l'an passé que c'était le deuxième endroit, après nos voisins de Nicolet, les plus
125 fragilisés par rapport à certains – le sol où il y a beaucoup d'érosion.

L'élément protection de l'eau! Comme on le constate, dans toutes les rencontres, les
premières questions, et massivement les questions sont en fonction de l'eau potable en aval et en
130 amont.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "La protection de l'eau...")

FIN DE LA LECTURE (Page 8, dernier paragraphe, 3^e ligne, "... de leur puits individuel...")

135 Et la même chose pour les élus dont une grande partie de nos municipalités sont aussi par
rapport à des réserves d'eau, et on peut desservir que le village ou une agglomération; les rangs
ont leur propre puits autonome. Mais le village lui-même souvent se questionne, est-ce qu'il
pourrait y avoir un impact sur ma réserve d'eau qui souvent n'est pas nécessairement chez lui, et
sert à deux (2) municipalités, entre les deux (2) municipalités.

140 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, dernier paragraphe, 4^e ligne, "Ces craintes...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 9, 1^{er} paragraphe, 9^e ligne, "... une installation fautive.")

145 Donc nous pensons aussi à long terme, parce que tous les puits ne sont pas nécessairement
exploités, certains vont être ce qu'on appelle capés, et il y a une durée dans le temps.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, point 2.4, Le traitement des eaux usées)

150 **FIN DE LA LECTURE (Page 10, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "... plusieurs citoyens...")**

Même si aujourd'hui, on sait bien qu'elles sont de moins en moins utilisées, parce qu'on
utilise maintenant la technique de l'incinérateur.

155 La concentration des émissions des torchères de même que la dispersion de leurs panaches
devraient être connues avec beaucoup de précision.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10, point 2.6, L'impact des opérations de surface)

160

FIN DE LA LECTURE (Page 11, 1^{er} paragraphe, fin, "... ou d'exploitation.")

On se rappelle, dans le monde municipal, que ce n'est pas facile d'exproprier. Il semble que ce soit plus facile par la Loi des mines, il aurait fallu se rappeler ça à certains moments, parce qu'au niveau municipal, c'est tout un travail que d'obtenir les acceptations pour des fins d'expropriation.

165

Donc évidemment, il faudrait que ce soit enlevé dans la nouvelle loi, ça, hors de tout doute, sûrement un des premiers éléments qu'il faut enlever.

170

L'aménagement du territoire! La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui a formé les MRC, le but en fait de la formation des MRC, au début des années quatre-vingt, les municipalités avaient le mandat, à ce moment-là, de planifier l'aménagement de leur territoire et leur développement à l'échelle régionale et locale.

175

Malgré ce pouvoir réglementaire, on constate aujourd'hui que la MRC n'a aucun mot à dire et que la Loi des mines a préséance. D'ailleurs, ceci est clairement énoncé à l'article 246.

180

Ça veut dire que la MRC, on peut réglementer des cheptels, on peut réglementer des distances séparatrices en matière agricole, puisque c'est massivement dans la zone agricole, et on ne peut pas réglementer d'aucune façon ce type d'exploitation.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 12, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Bref...")

185

FIN DE LA LECTURE (Page 12, 3^e paragraphe, 2^e ligne, "... sur l'évaluation foncière?")

Pas certain de ça à ce moment-ci, mais nous comprenons que les inconvénients, par rapport à certaines périodes, actuellement la recherche, c'est des courtes périodes, mais lorsqu'il y aura une continuité de transport, est-ce que ça pourrait affecter quelqu'un qui était tranquille dans son rang et qui avait acheté ça parce que c'était un cul-de-sac et il y avait pas beaucoup de circulation et qui se retrouve avec quand même une hypothèque assez différente de la raison pour laquelle il s'était situé dans ce rang ou dans cette route qui appartient à une municipalité rurale.

190

La difficulté des contestations juridiques, on en fait allusion, parce qu'on connaît ce qu'on appelle le SLAPP en matière légale, des mesures législatives adoptées au cours des dernières années pour sanctionner et pour que ce soit pas disproportionné entre un citoyen puis une entreprise, lorsqu'il veut porter une action en justice.

195

200 Nous pensons qu'il faudrait voir de quelle façon on pourrait éviter cette problématique qui puisse se poser parce que plusieurs citoyens peuvent identifier qu'il y a une inégalité financière entre le citoyen et l'industrie lors de contestations judiciaires.

Vous avez compris, madame et messieurs les Commissaires, que le bruit ne faisait pas partie de mon mémoire!

205 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Gélinas, est-ce que vous pourriez fermer la deuxième partie de porte ici, peut-être que ce serait moins pire!

210 J'en suis persuadé, monsieur Richard. Mais je vous invite à poursuivre.

PAR M. MAURICE RICHARD:

215 Ça faisait pas partie honnêtement de l'accueil qu'on vous avait préparé!

Les compensations et redevances! Ça, c'est les mots magiques qui reviennent régulièrement, parce que le citoyen, avec raison, comme l'élu, dit: Une nouvelle exploitation, un nouveau produit, une nouvelle richesse qui nous appartient comme citoyen, qu'est-ce que ça nous donne! Est-ce que ça nous donne des inconvénients ou ça va nous donner aussi certains avantages, et quand on dit ça, on parle évidemment d'avantages financiers.

225 Donc lors des opérations d'exploitation, les compagnies gazières font des ententes avec les propriétaires; ça, on s'aperçoit qu'il y a pas trop de problématiques. On n'a pas de plainte à ce niveau-là. Il semblerait que les ententes se font relativement bien.

230 Et aussi au niveau municipal, lorsqu'il peut y avoir, on défait une route, il faut rebâtir un réseau, clôtures, toutes ces mécaniques-là, il y a pas trop de problématiques; il semble que les ententes sont assez intéressantes, et je pense qu'à ce niveau-là, les gaziers, je pense, on fait totalement leur travail.

Donc les compensations, je crois que ça peut se négocier, et ça pourra se faire d'un commun accord sans trop trop de problème.

235 Là où on pose plus de questionnements, et là, on n'a pas le mot qu'il faut, et le dictionnaire pourtant en possède beaucoup de synonymes, les redevances!

Ça, ça a pas l'air à poigner plus qu'il faut!

240 Les redevances, en fait, c'est l'exploitation, et c'est dire au gouvernement, on est conscient
que vous allez prendre peut-être jusqu'à quinze pour cent (15 %) de redevances qui vont vous
revenir, soit en fonction des quantités, en tout cas il y a des barèmes, alors le monde municipal,
MRC et le monde local aimeraient avoir une partie de ces redevances, puisque c'est sur notre
territoire que ça se passe.

245 Maintenant, il va falloir voir de quelle façon nous allons négocier ça avec nos deux (2)
unions, la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités, mais ça, je pense
que c'est un autre débat qui ne relève d'ailleurs pas de madame Normandeau et de monsieur
Arcand; ça relève du dossier financier du gouvernement du Québec.

250 Mais c'est une préoccupation qui arrive, en fait, rapidement dans les questions avec nos
citoyens; ils parlent de l'eau et assez rapidement, ils demandent le côté financier, qu'est-ce que ça
va nous donner financièrement!

255 Et puisqu'en matière de taxes financières, ça rapportera que très peu de taxes, parce que
c'est dans le domaine de l'énergie et il y aura très peu de bâtiments. Et plus rapidement on va le
connecter sur un gazoduc, sur un pipeline, eh bien, il va y avoir très très peu de taxes; je vous dirai
qu'on sera chanceux si on retire une forme de taxation foncière.

260 Donc il faudra sûrement d'autres formes de magie financière pour qu'on puisse dire, c'est
joliment intéressant financièrement pour l'ensemble de nos citoyens.

Maintenant, je laisserai mon collègue, monsieur Paré, vous faire les recommandations, et je
reviendrai à la finale pour la conclusion, si vous le permettez, madame et messieurs les
Commissaires.

265 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Rapidement, si vous voulez avoir une petite période d'échange avec la Commission!

270 **PAR M. JEAN-GUY PARÉ:**

Merci monsieur le Président. Madame et messieurs les Commissaires, bonsoir.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 14, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "Dans le débat...")

275 **FIN DE LA LECTURE (Page 15, 2^e paragraphe, fin, "... aux États-Unis.")**

Et même dans l'Ouest canadien.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 15, 3^e paragraphe, début, "Cela suppose...")

280 **FIN DE LA LECTURE (Page 15, dernier paragraphe, fin, "... pour atteindre ces buts.")**

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous pourriez accélérer un petit peu, parce qu'on va manquer de temps?

285

PAR M. JEAN-GUY PARÉ:

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 16, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Les études scientifiques...")

290 **FIN DE LA LECTURE (Page 17, dernier paragraphe, dernière ligne, "... sont adéquates.")**

PAR LE PRÉSIDENT:

Il vous reste quelques minutes.

295

PAR M. JEAN-GUY PARÉ:

Donc on va conclure par la suite.

300

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 18, point 3.8, Le fonds de compensation environnementale)

FIN DE LA LECTURE (Page 18, dernier paragraphe, dernière ligne, "... les services incendie.")

305

PAR M. MAURICE RICHARD:

Conclusion, madame et messieurs les Commissaires!

Le gaz est une richesse de notre territoire, nous croyons que celle-ci doit être partagée.

310

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup. Malheureusement, tout le temps est écoulé.

315

Je vous remercie beaucoup.

MOUVEMENT D'APPUI AU GAZ DE SCHALE

320 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais inviter maintenant le Mouvement d'appui au gaz de shale, messieurs Michel Landry et Damien Adam.

325 Donc je vous rappelle qu'on a lu tous les mémoires. Les mémoires qui sont un peu plus longs, vous les résumez. Tout le monde a quinze (15) minutes et on se garde toujours un petit cinq (5) minutes de discussion. Donc c'est un total de vingt (20) minutes pour la présentation. Je rappelle les règles!

330 Donc on vous écoute! Vous êtes monsieur?

PAR M. MICHEL LANDRY:

335 Michel Landry, porte-parole pour le MAGS, c'est le Mouvement d'appui au gaz de shale. À mes côtés, Damien Adam, membre.

Donc on va débiter notre mémoire qui se nomme "En faveur d'un développement responsable".

340 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, début)**

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 2^e paragraphe, début, "... Daniel Forcier...")

345 Tous les trois (3), nous sommes dans l'industrie depuis maintenant plus de trois (3) ans.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Par la suite...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 4^e paragraphe, dernière ligne, "... énergétique québécoise.")

350 Je vais laisser Damien continuer!

PAR M. DAMIEN ADAM:

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, point 2)

355

FIN DE LA LECTURE (Page 3, point 3, fin, "... pour le Québec.")

PAR M. MICHEL LANDRY:

360 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, point 4)**

FIN DE LA LECTURE (Page 4, point 5, fin, "... des environnementalistes.")

PAR M. DAMIEN ADAM:

365 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, point 6)**

FIN DE LA LECTURE (Page 4, point 6, fin, "... de la réglementation.")

370 **PAR M. MICHEL LANDRY:**

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, point 7)

FIN DE LA LECTURE (Page 5, 1^{er} paragraphe, fin, "... cette richesse.")

375 **PAR M. DAMIEN ADAM:**

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 2^e paragraphe au complet)

380 **PAR M. MICHEL LANDRY:**

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 3^e paragraphe, début, "Nous estimons...")

FIN DE LA LECTURE (Page 5, dernier paragraphe, dernière ligne, "... d'un moratoire.")

385 Si je pouvais ajouter en terminant!

390 Nous voudrions ajouter que plusieurs de nos membres ont vécu l'expérience du terrain durant les quatre (4) dernières années. Ce qu'on a été en mesure d'observer, ce sont de bonnes pratiques et une cohabitation harmonieuse avec les citoyens et les propriétaires de terrain.

Le MAGS croit que ces bonnes pratiques existent déjà, elles sont bien réelles et pourront se continuer dans le futur.

395 Sur la question environnementale, le MAGS se ralliera aux recommandations du BAPE.

Merci de nous avoir écoutés.

PAR LE PRÉSIDENT:

400 Merci beaucoup.

 Comment vous voyez votre groupe par rapport à un Comité de maximisation des retombées économiques?

405 **PAR M. MICHEL LANDRY:**

 Pour ce qui est des retombées économiques? Excusez-moi, j'ai mal saisi la question.

PAR LE PRÉSIDENT:

410 Comment vous voyez l'action de votre groupe par rapport à un comité qui viserait à maximiser les retombées économiques?

PAR M. MICHEL LANDRY:

415 Bien nous, au départ, c'est un organisme sans but lucratif, donc c'est un OSBL; nous, ce qu'on a voulu créer, finalement, c'est d'amener un enrichissement, enrichir la Commission au départ.

420 Donc à partir de ce moment-là, c'est là qu'on en est, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

425 Monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

430 Dans vos conclusions, vous suggérez que, bon, jusqu'à peut-être mille (1000) puits par année, ce serait bien pour l'industrie et d'autres personnes, comment est-ce que vous voyez, quelle est la perception de votre groupe concernant l'aménagement du territoire, en relation avec cette activité-là vis-à-vis les préoccupations des municipalités?

PAR M. MICHEL LANDRY:

435 Bien au départ, nous, on se dit, souvent on peut parler d'exemple de mille (1000) forages, on sait que lors d'un forage, puis honnêtement, on n'est pas les plus grands experts, OK, on est des gens qui ont connu depuis les quatre (4) dernières années, qui ont vécu l'aspect terrain, c'est sûr

440 que quand on dit, on va faire mille (1000) forages au Québec, puis qu'on sait qu'on peut faire huit (8) forages sur chaque site, bien, il faut toujours diviser le tout par huit (8).

Ça fait que si on fait, exemple, mille (1000) forages au Québec, il faut s'entendre qu'en quelque part, c'est mille (1000) forages sur deux cent cinquante (250) – divisé par huit (8), donc sur quatre-vingts (80) sites.

445 Donc il faut aussi revenir à la réalité aussi.

PAR LE PRÉSIDENT:

450 Merci beaucoup messieurs.

**COMITÉ DE CITOYENS RESPONSABLES DE NICOLET-YAMASKA
ET DE LA VILLE DE BÉCANCOUR**

455 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'inviterais maintenant madame Suzanne Lanteigne et Diane Noury.

460 Bonjour mesdames.

PAR Mme SUZANNE LANTEIGNE:

465 Bonsoir messieurs, madame. Je suis Suzanne Lanteigne.

PAR Mme DIANE NOURY:

Et je suis Diane Noury!

470 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonsoir.

PAR Mme SUZANNE LANTEIGNE:

475 On est ici pour votre Comité de citoyens responsables de Nicolet-Yamaska et de la Ville de Bécancour!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, début)

480 **FIN DE LA LECTURE (Page 1, 1^{er} paragraphe, fin, "... et économique.")**

PAR Mme DIANE NOURY:

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, milieu, "Les lois...")

485

FIN DE LA LECTURE (Page 2, "L'eau", 12^e ligne, "... ou le fleuve?")

Et l'eau, s'ils prennent l'eau traitée, bien, elle va déjà avoir été traitée.

490 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, "L'eau", 13^e ligne, "Que ferons-nous...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 4, "Le respect de l'engagement", 5^e paragraphe, 2^e ligne, "... des terres non agricoles.")

495 Nous, c'est sur des terres agricoles.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 5^e paragraphe, 2^e ligne, "Quelle est cette urgence...")

500 **FIN DE LA LECTURE (Page 5, dernier paragraphe avant la conclusion, dernière ligne, "... les profits.")**

PAR Mme SUZANNE LANTEIGNE:

LECTURE DE LA CONCLUSION (Page 5)

505

FIN DE LA LECTURE (Page 6, fin)

En manifestant notre volonté d'être maîtres chez nous.

510 Pour le comité de citoyens responsables de Nicolet-Yamaska et de Ville de Bécancour.

Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

515

On suspend la séance!

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC**

520

PAR LE PRÉSIDENT:

525

Merci beaucoup. Dans le fond, je demande la collaboration de chacun. On s'est donné des règles de fonctionnement. J'ai demandé aucun signe d'approbation ou de désapprobation, parce que ça, ça permet des débats sereins. Donc les gens viennent présenter des choses, ils ont des choses à dire, c'est la démocratie. La démocratie, c'est pas juste de s'exprimer, c'est de savoir aussi écouter.

530

Donc je demanderais de respecter les règles qu'on se donne, par respect pour chacun des citoyens qui a le droit de venir s'exprimer ici devant nous, puis c'est important de pouvoir échanger avec.

535

On s'est donné une règle du quinze (15) minutes, donc on donne quinze (15) minutes aux personnes pour s'exprimer; si le mémoire est long, je demande de le résumer, ça nous permet de pouvoir poser des questions.

540

C'est important de respecter l'horaire qu'on s'est donné, pour que tout le monde puisse passer, pour que tout le monde puisse venir s'exprimer devant nous.

Donc on va continuer avec les représentants de Solidarité rurale. J'inviterais madame Claire Bolduc et monsieur Cherkaoui Ferdous.

Bonjour madame, bonjour monsieur.

545

PAR Mme CLAIRE BOLDUC:

550

Bonjour. Alors comme vous l'avez dit, monsieur le Président, madame et messieurs les Commissaires, je suis accompagnée de Cherkaoui Ferdous qui est le secrétaire général de Solidarité rurale du Québec.

555

On est heureux d'être ici pour pouvoir exprimer des préoccupations et des questions dans le cadre du mandat que vous avez sur le développement gazier dans la vallée du Saint-Laurent. Et nous le faisons à partir de la réalité d'une coalition composée de plus d'une vingtaine d'organisations nationales qui sont engagées dans la revitalisation du monde rural québécois depuis vingt (20) ans maintenant.

560 L'exploitation naturelle des ressources, on le reconnaît, c'est à la base de la richesse collective du Québec, mais ça a suivi encore, ça suit encore trop souvent une logique de prédation, une logique où des gens arrivent et se saisissent de la ressource, une logique d'exploitation basée sur des volumes plutôt que sur de la création de valeur, de valeur ajoutée, et sur un partage des conséquences, sur une discussion des conséquences avec les principaux intéressés, les Québécois.

565 C'est arrivé dans la forêt, dans les pêches, c'est arrivé dans les mines, et c'est le cas maintenant pour les énergies d'exploitation gazière et pétrolière.

570 Et pourtant, le territoire ne peut plus être considéré encore et toujours comme un stock de ressources qu'on n'a qu'à piller, un stock de ressources où il n'y a pas de gens qui vivent. Parce que les territoires québécois, c'est d'abord ça, un milieu vivant où on retrouve des communautés qui l'habitent, un cadre de vie qui permet et qui répond aux jeunes de répondre à leurs aspirations, et ces personnes-là choisissent maintenant le milieu rural pour s'y établir et prospérer.

575 Alors ce n'est pas, ce n'est plus un stock de ressources qu'on laisse le loisir aux uns et aux autres d'exploiter sans considérer les gens qui vivent sur le territoire.

Et la véritable ressource naturelle de nos territoires, ce sont justement les hommes et les femmes qui les habitent.

580 Quand on regarde ce qui se passe avec les gaz de schiste, quand on voit que le gaz arrive à la porte du village plus vite qu'Internet haute vitesse dans les communautés rurales, on a raison de se questionner sur qu'est-ce qui se passe.

585 Le gouvernement vous a mandatés pour lui fournir un cadre pour le développement des gaz de schiste. C'est le mandat que vous avez reçu.

590 Nous, on vous dit que vous avez une occasion extraordinaire pour que vos recommandations soient réellement entendues et suivies, parce que la vigilance des citoyens, les citoyens individuels, des citoyens regroupés, des organisations telles que Solidarité rurale, elle est au rendez-vous.

On a encore espoir que votre rapport puisse traiter l'acceptabilité sociale, non pas de façon limitée ou restrictive, mais de façon globale en allant au fond des questions que vous devez traiter.

595 Notre message à la Commission est donc simple: L'acceptabilité sociale pour la filière gazière, ça ne peut pas être qu'une série de considérations techniques et encore moins une consultation qui restera sans lendemain.

J'attire votre attention sur le fait que dans certains projets miniers d'importance, les travaux ont débuté avant que le BAPE ait remis son rapport. Je parle d'Osisko.

600 L'acceptabilité sociale à laquelle vous devez répondre, elle dépend de questions de fond qui vont être au coeur de ce qui est acceptable aujourd'hui, demain et pour les cent cinquante (150) prochaines années.

605 À cet égard, voici les quelques questions qui, sans de réponses acceptables à ces questions, feraient à notre avis que l'acceptabilité sociale demeurerait un concept vide de sens.

610 La première question! Étant donné que le développement des gaz de schiste, comme toute nouvelle filière d'ailleurs, ne peut pas se faire en vase clos, ne peut pas se faire en silo, mais bien se faire à l'intérieur d'une vision globale et à jour, la première condition revient pour votre part à inviter le gouvernement à vraiment faire ses devoirs et à se doter d'une politique nationale sur les énergies, d'une vraie politique nationale sur les énergies qui traite de toutes les énergies possibles.

615 Je vous rappelle que dans les années soixante, le Québec avait fait ce débat-là et qu'il avait fait un choix d'hydroélectricité plutôt que d'énergie nucléaire. C'est assez ironique d'en parler ici!

620 De faire ses devoirs et se doter d'une vraie politique nationale sur les énergies qui fait le tour des énergies actuellement connues, des énergies potentiellement accessibles, des énergies qu'on peut avoir et des énergies qu'on peut économiser également, avec une réelle politique d'économie d'énergie. Ça, c'est une condition qui nous apparaît essentielle, mais c'est surtout une occasion pour avoir une adhésion large à un futur énergétique qu'on veut le plus vert et le plus acceptable possible pour le futur.

625 C'est aussi une condition pour avoir un consensus social renouvelé à l'heure où les défis au Québec sont de créer de la richesse collective, d'occuper de façon dynamique et digne les territoires, dynamique pour les activités, dignité pour les citoyens, sans compromettre les engagements que nous avons.

630 Et cette politique-là devra établir qui profite des énergies qu'on fait au Québec, en termes de profits monétaires, qui en bénéficie, qui l'utilise.

Nos richesses et notre énergie sont sous la loupe de sociétés voraces. On a le devoir de placer nos limites de façon claire et nette comme société.

635 Politique énergétique d'une vision globale du secteur énergétique.

Deuxième question! Si on veut que les collectivités locales fassent partie de la solution, il faudra commencer par reconnaître leur rôle dans l'aménagement et le développement des territoires.

640 En continuant d'exclure le développement gazier de la logique d'aménagement, on se prive d'abord d'un outil, d'un instrument indispensable pour concilier les usages, gérer les emplacements, les distances séparatrices.

645 On se prive d'un outil qui va permettre justement la conciliation des usages. Il s'agit pas ici de donner un droit de veto à qui que ce soit, parce que ça a été évoqué, mais plutôt de repenser le modèle en s'appuyant sur une vision d'abord et sur un réel partenariat entre le gouvernement et les collectivités, et ce partenariat-là fera en sorte que les responsabilités des collectivités s'inscrivent bien dans le développement du territoire.

650 Et ça s'inscrira également dans la loi annoncée sur les gaz et hydrocarbures. L'aménagement du territoire, c'est inscrit dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, où on donne aux MRC le devoir justement de planifier le développement des territoires et de la conciliation des usages.

655 Il y a là un outil fort pertinent pour la suite des choses.

Troisième question! L'acceptabilité sociale, c'est également une question de démocratie locale. Il ne s'agit pas juste de consulter sans lendemain, mais d'exprimer des choix et de faire en sorte que ceux qui les font, qui vont les appliquer, soient également imputables de ces choix-là.

660 Les élus locaux sont à même d'assumer cette responsabilité locale face à leurs commettants.

665 Chez nous, il y a quelqu'un qui dit que la meilleure place pour décider, c'est toujours là où tu as le coup de pied du citoyen le plus près possible! Les élus locaux.

670 Comme l'exploration, l'exploitation et l'expansion des gaz vont continuer de poser des questions d'acceptabilité sur le plan local, il est essentiel de reconnaître, d'identifier et de reconnaître un mécanisme démocratique pour accueillir, gérer et répondre aux préoccupations des citoyens.

675 Ces préoccupations-là sont légitimes, elles se doivent d'être entendues et d'être bien traitées. Il nous apparaît que les élus locaux qui sont face à leurs commettants et qui peuvent être imputables sont à même de bien jouer ce rôle.

Quatrième question! Le développement, quel qu'il soit, sera plus ou moins acceptable socialement, selon les retombées collectives qu'on lui reconnaît, selon les effets réels qu'ils auront dans les collectivités.

680 Le temps du nivellement par le bas est révolu, on ne peut plus accepter un modèle, comme on l'a vu dans les autres ressources naturelles, forêt, mines, où les redevances perçues par l'État ne couvrent même pas les coûts que l'État doit assumer pour restaurer les milieux, pour renouveler la forêt.

685 Le développement gazier aura un coût, c'est certain, que ce soit en matière d'infrastructures, sur l'impact sur l'eau, que ce soit en matière d'environnement et sur les propriétés.

690 On ne peut pas socialement partager les coûts et privatiser les bénéfices. Les collectivités et l'État, si on s'engage dans le développement gazier, doivent bénéficier de retombées réelles; pour cela, elles doivent se questionner quant à l'appropriation de la richesse. Les collectivités, parce qu'elles auront assumé une partie des coûts et des risques, l'État, parce qu'il est fiduciaire de cette richesse collective et donc garant de la vocation que le Québec se donne en énergie propre.

695 Nous avons voulu apporter notre intervention spécifiquement sur le point de l'acceptabilité sociale, puisque c'est le mandat que vous avez reçu. On aurait pu élaborer sur tous les autres sujets qui ont été largement évoqués devant vous jusqu'à maintenant, mais on s'en est tenu à l'acceptabilité sociale.

700 Sur ce point, pour nous, il y a pas de définition universelle de ce qu'est l'acceptabilité sociale. Ce qui est acceptable ici ne l'est peut-être pas ailleurs; ce qui peut l'être à une échelle, par exemple du Québec, ne l'est pas forcément à une autre, par exemple à l'échelle d'une municipalité ou d'une MRC.

705 Nous croyons donc que l'acceptabilité sociale ne saurait être crédible sans reconnaître le rôle des collectivités dans la gestion du territoire et son aménagement et sans un réel canal démocratique local pour l'expression citoyenne.

710 À Solidarité rurale, nous allons attendre avec un vif intérêt le rapport que vous vous apprêtez à remettre.

Nous espérons que les travaux n'auront pas débuté avant le dépôt du rapport.

Nous avons l'espoir que votre rapport n'éludera pas les questions de fond qui sont pour nous au coeur de l'acceptabilité sociale. Nous croyons, au contraire, que le cadre pour définir et traiter

715 de cet aspect d'acceptabilité sociale sera vide de sens s'il passe à côté de questions aussi
fondamentales.

720 Je conclus en vous disant que l'énergie, toutes les énergies, ça constitue un formidable
levier pour le développement de tout le Québec et pour relancer vraiment l'économie de nos
territoires sur une base diversifiée tournée vers l'avenir.

Mais il faudra toujours se rappeler que les intérêts privés de quelques consortiums lointains
pour la plupart coïncident rarement avec les besoins des communautés et l'intérêt collectif.

725 La Commission a le mandat de proposer au gouvernement un cadre pour le développement
gazier. À Solidarité rurale, on espère que vous saisissez cette occasion en traitant les questions de
fond derrière l'acceptabilité sociale de cette filière.

730 C'est plus qu'une question technique, c'est plus qu'une question de chiffres ou de données
économiques. L'acceptabilité sociale, elle interpelle la place de la démocratie locale dans les choix
de développement, la vision globale des énergies et la création de richesse collective qui est
toujours un enjeu pour tous les Québécois.

Merci.

735

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci madame Bolduc.

740

Madame Bolduc, en page 8 de votre mémoire, vous dites:

"Le processus de décision, quant à lui, doit intégrer en amont de l'émission des permis
d'exploration et d'exploitation, une étape où le milieu serait non seulement informé du
développement, mais il aurait également l'occasion d'émettre un avis au ministre."

745

Comment vous voyez comment ça pourrait fonctionner dans le concret?

PAR Mme CLAIRE BOLDUC:

750

Quand on regarde la façon dont on procède actuellement pour par exemple les schémas
d'aménagement, il y a toujours une situation où on va avoir des périodes de consultation.

755

Il y a une opportunité avec la loi qui est annoncée sur les gaz à hydrocarbure de réellement donner la place des collectivités et d'inscrire la place, d'inscrire le droit de regard des citoyens à travers les schémas d'aménagement.

Nous, c'est ce qu'on interpelle.

760

Je sais pas si tu veux ajouter!

PAR M. CHERKAOUI FERDOUS:

765

Concrètement, ça revient tout simplement à donner l'occasion aux MRC à formuler un ensemble de conditions avant l'émission de permis pour quelque projet d'exploitation quelconque.

Alors c'est ça la signification qu'on donne à un processus en amont.

PAR LE PRÉSIDENT:

770

Il y aurait une espèce de comité de citoyens avec la municipalité, la MRC qui donnerait un avis au ministre?

PAR Mme CLAIRE BOLDUC:

775

Les schémas d'aménagement sont sous la responsabilité de la MRC, et la MRC a le loisir de travailler avec les comités de citoyens dans plusieurs dossiers.

780

Alors les MRC doivent, ce qu'on dit, c'est que la loi qui est en préparation, doit prévoir ce mécanisme-là qui est un mécanisme fort de démocratie locale et effectivement, quand on l'inscrit dans la loi, on peut cibler quelques moyens que choisiront les MRC, elles pourront également en cibler elles-mêmes.

PAR LE PRÉSIDENT:

785

OK. Madame Trudeau.

PAR LA COMMISSAIRE TRUDEAU:

790

Je vais passer la parole, parce que je cherche ma question.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

795 Moi, j'avais une question, entre autres, c'était, à la page 6, vous parlez "d'occuper dynamiquement les territoires", est-ce que vous pourriez développer un peu sur qu'est-ce que vous entendez par l'aspect dynamique du développement?

PAR Mme CLAIRE BOLDUC:

800 Solidarité rurale vient de terminer deux (2) ans de travaux sur ce qu'est l'occupation des territoires.

805 Occuper dynamiquement et dignement les territoires, remarquez que je dis les deux (2) termes, c'est d'avoir des milieux de vie attrayants. D'abord habiter les territoires et reconnaître qu'on peut y vivre, qu'on n'est pas là seulement pour exploiter des ressources. On peut les développer sur le plan économique, sur le plan social, on peut les desservir, tous les services de proximité, y compris Internet, et les stations-service pour le moment, mais on peut les desservir aussi sur le plan santé, éducation, et on peut se les approprier.

810 Et on touche dans l'appropriation toute la question de la culture et toute la question de la gouvernance.

 La question de monsieur Fortin il y a quelques minutes touchait cet aspect-là de la gouvernance. Il y a des mécanismes prévus.

815 Quand on parle d'occuper dignement les territoires, on s'adresse aux citoyens. Le citoyen n'est pas une denrée à jeter dans les territoires, c'est la première et la plus importante de la ressource qu'on y retrouve.

820 Et ils ont des idées, ils ont des rêves, ils ont du travail, ils ont de l'énergie, ils sont source de création.

 Occuper dignement les territoires, c'est laisser la place appropriée aux citoyens.

825 Les occuper dynamiquement, c'est d'avoir les moyens, que ce soit réglementaire ou que ce soit économique, de faire des choix et de pouvoir choisir, de pouvoir développer et de pouvoir créer de la richesse collective sur les territoires.

 Est-ce que ça répond à votre question?

830 **PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

Merci.

835 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Trudeau.

PAR LA COMMISSAIRE TRUDEAU:

840 Dans votre mémoire, vous dénoncez que l'industrie a eu recours, vous dites, à des pratiques pour acheter le droit d'accès à la ressource auprès de propriétaires de surface de façon inappropriée.

Avez-vous des pratiques en particulier dont vous voulez parler?

845

PAR Mme CLAIRE BOLDUC:

Je pense, je peux en nommer quelques-unes, il y en a plusieurs qui ont déjà été évoquées sur plusieurs tribunes.

850

PAR LA COMMISSAIRE TRUDEAU:

Est-ce que vous en proposez une?

855

PAR Mme CLAIRE BOLDUC:

860 Ce que nous proposons, c'est justement d'avoir un mécanisme moins individuel qui rejoint, quand on parle du droit de regard des MRC, quand on parle de la conciliation des usages, c'en est un des mécanismes qui permettraient justement d'empêcher – l'exemple qui nous vient en tête, c'est que la compagnie frappe à la porte puis qui dit, je t'offre tant pour pouvoir m'installer sur tes terres, si tu veux pas, je vais aller chez ton voisin!

Ça devient une question d'acheter rapidement quelqu'un. Tu viens d'acheter un droit au détriment de tous ceux qui t'entourent.

865

Si on a un mécanisme qui passe par le schéma d'aménagement, ce genre de question là risque de moins se présenter. On aura prévu ou on aura fait en sorte qu'il se présente pas.

870 Une autre chose aussi, c'est qu'au Québec, oui c'est vrai dans la Loi sur les mines, et on espère qu'on aura cette réflexion-là quand on va arriver à la loi sur les gaz à hydrocarbure, on a la propriété de la surface du sol, pas la propriété du sous-sol.

Alors il faudrait aussi y réfléchir.

875 Vous avez là deux (2) moyens pour essayer d'un petit peu ralentir certains problèmes qui peuvent mener à des problèmes de cohabitation certains.

PAR LE PRÉSIDENT:

880 Merci beaucoup madame Bolduc, monsieur Ferdous, merci.

MANUFACTURIERS ET EXPORTATEURS DU QUÉBEC

885 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'inviterais maintenant les représentants des Manufacturiers et exportateurs du Québec, madame Audrey Azoulay et monsieur Simon Prévost.

890 Nous vous écoutons!

PAR M. SIMON PRÉVOST:

895 Merci monsieur le Président, membres de la Commission!

Alors mon nom est Simon Prévost, je suis président de Manufacturiers et exportateurs du Québec, et madame Audrey Azoulay est la directrice de la recherche et des relations gouvernementales.

900 Un mot sur notre association! On est un organisme à but non lucratif qui représente des entreprises manufacturières et exportatrices à la grandeur du Québec.

Et on est présent donc dans le paysage depuis 1871.

905 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "À notre avis...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 2^e paragraphe, 3^e ligne, "... de plus en plus vive.")

910 Évidemment, le problème de l'évolution démographique du Québec dont tous les effets n'ont pas encore été présents dans l'économie à l'heure actuelle.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 2^e paragraphe, 3^e ligne, "Dans ce contexte...")

915 **FIN DE LA LECTURE (Page 3, 3^e paragraphe, fin, dernière ligne, "... et sociaux.")**

PAR Mme AUDREY AZOULAY:

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 4^e paragraphe, début, "Nous pensons...")

920 **FIN DE LA LECTURE (Page 4, dernier paragraphe, 3^e ligne, "... dans le développement économique.")**

925 Nous pensons que quand on est pressé de protéger l'environnement, il faut aussi savoir y aller doucement.

Il est important que les débats ne contiennent pas de dissidence entre économie et environnement. Entre les deux (2), il y a l'usage des meilleures pratiques et il y a le développement de l'innovation.

930 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 3^e paragraphe, 2^e ligne, "... une opportunité...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 6, 2^e paragraphe, fin, "... du gouvernement.")

PAR M. SIMON PRÉVOST:

935 En conclusion, monsieur le Président!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, 4^e paragraphe, 1^e ligne, "... a souhaité intervenir...")

940 **FIN DE LA LECTURE (Page 7, dernier paragraphe, 3^e ligne, "... des gaz de schiste...")**

Merci monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

945 Merci. Monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

950 Une petite question! Concernant les redevances vis-à-vis les coûts et l'internalisation des
coûts qui est l'expression utilisée, est-ce que vous pensez que les redevances devraient être des
montants qui sont récupérés par le gouvernement une fois que toutes les autres dépenses sont
payées ou si ça doit encore contribuer à payer des dépenses associées à la génération de la
ressource?

955

PAR M. SIMON PRÉVOST:

Écoutez, à l'heure actuelle, on n'a pas regardé ça en détail, mais je pense que la deuxième
hypothèse que vous soulevez serait plus celle avec laquelle on serait d'accord, effectivement.

960

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

Merci.

965

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Germain.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

970

Tout à l'heure, au début de votre présentation, vous avez mentionné, j'ai essayé de l'écrire
assez rapidement, d'internaliser via les redevances les externalités environnementales et sociales
que l'industrie pouvait – vous entendez quoi par là?

975

Parce que ça voudrait dire, on monnaie les inconvénients, et est-ce que ça veut dire que
cette monétisation-là est redistribuée aux gens qui subissent ces inconvénients?

Est-ce que c'est dans ce sens-là que vous parliez?

980

PAR Mme AUDREY AZOULAY:

Eh bien, il s'agit toujours d'essayer de minimiser évidemment les coûts environnementaux, et
puis de traiter finalement les risques environnementaux.

985

Alors il y a plusieurs manières. On peut passer par les redevances pour que ceux qui
génèrent ces risques environnementaux puissent en financer les coûts, finalement.

Et puis aussi, il peut y avoir toutes sortes d'aspects réglementaires qui puissent justement permettre d'internaliser dans les processus de production, donc potentiellement de les éviter.

990

PAR M. SIMON PRÉVOST:

Et si je peux me permettre! Pour l'aspect des coûts sociaux, en fait, c'est un autre élément important. Effectivement à ce stade-ci, il faudra voir, mais à partir du moment où les redevances internalisent aussi les coûts sociaux, il faut qu'à ce moment-là, le gouvernement se positionne pour savoir comment, dans le fond, il traite ça avec les populations locales qui sont concernées.

995

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

Je vous remercie.

1000

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame, monsieur, merci beaucoup.

1005

SERGE FORTIER

PAR LE PRÉSIDENT:

J'inviterais maintenant notre prochain participant, monsieur Serge Fortier.

1010

Bonsoir monsieur Fortier.

1015

PAR M. SERGE FORTIER:

Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

La parole est à vous.

1020

PAR M. SERGE FORTIER:

Oui, merci bien. Bonsoir à vous tous! Merci de m'accueillir.

1025

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Mon nom est...")

1030 **FIN DE LA LECTURE (Page 5, avant-dernier paragraphe, dernière ligne, "... pour des imbéciles.")**

Alors moi, j'aimerais vous amener sur le terrain, c'est-à-dire ce qu'on va vivre, ce qu'on vit d'ailleurs présentement à certains endroits, ce que certains citoyens vivent, tout près de chez nous.

1035 Et puis j'aimerais vous présenter la vidéo suivante que je vais commenter en cours de visionnement.

1040 Alors on survole ici actuellement les terres entre le 3^e et le 4^e Rang de Gentilly ville de Bécancour, à l'extrême est de la paroisse.

1045 Du côté droit de l'écran, vous pouvez voir un champ de blé d'Inde, puis un puits de gaz de schiste. Vous voyez le petit carré avec le petit point dans le centre qui est dénudé de blé d'Inde, alors ça, c'est un des puits, c'est un puits qui a été foré, d'accord!

1050 Vous remarquerez au loin aussi dans le haut de l'écran à gauche, à peine à un kilomètre (1 km), à moins d'un kilomètre (1 km) du premier puits, un deuxième puits implanté dans une plantation de pins. Cela nous donne un avant-goût de la proximité qu'auront les puits en phase d'exploitation.

1055 Cela nous donne aussi une idée de la grandeur qu'occupe une plate-forme de forage, parce qu'il a fallu déboiser toute cette surface-là pour forer le puits en question qui a été fracturé d'ailleurs.

1060 Alors là, nous arrivons au rang. Vous remarquez que les deux (2) puits, si on veut, les entrées sont comme face à face, il y a un camion qui est là stationné sur le bord. Alors c'est gardé par un seul surveillant qui se tient sur le côté du puits numéro 2 entre autres, celui-là, que vous voyez là, car il reste un gros réservoir hors terre rempli d'eau de fracturation.

1065 Vous remarquez le gros réservoir qui est là, une espèce de grosse piscine hors terre. Le réservoir fait douze pieds (12 pi) de hauteur et approximativement cent quarante-cinq pieds (145 pi) de diamètre.

On va le revoir tantôt, on va retourner.

1065

On estime à trois millions de litres (3 M l) la quantité d'eau polluée qui y séjourne depuis des mois à l'air libre, laissant s'échapper des composés chimiques volatils dégagant des odeurs très désagréables et probablement pas trop bonnes pour notre santé.

1070 Alors on va avoir ça ici, vous remarquez que l'eau en surface n'est pas trop saine. C'est d'ailleurs un réservoir qui est en infraction actuellement. Cette eau-là séjourne depuis trop longtemps.

1075 En juillet 2010, le terrain devait être complètement libéré de toute installation et surtout de l'eau de fracturation qui a été entreposée là, et ça, vous voyez, on est rendu à l'automne, et c'est toujours là. Et je vous confirme que c'est encore là aujourd'hui même dans ce réservoir-là.

1080 Cette eau polluée qu'il y a dedans le réservoir, j'en ai un échantillon, un vrai ce soir, et j'aimerais ça vous la présenter, parce que c'est ce que ça dégage. C'est la couleur de l'eau, on sait pas ce qu'il y a dedans, mais j'aimerais vous la présenter, si vous me permettez.

1085 Marie-Ève va vous donner un échantillon ici. Vous pouvez la sentir. Je vous jure que c'est pas du simili, c'est vraiment du vrai que je suis allé chercher moi-même dans le fameux réservoir que vous voyez là.

Retenez-vous pas de faire la grimace, ça pourrait arriver qu'on sente ça à longueur de journée dans notre territoire.

1090 Alors on parle actuellement de quelques puits ici et là. Là, on se rend compte que ces deux (2) là sont à moins d'un kilomètre (1 km) de distance. Moi, ça me suppose qu'éventuellement, il pourrait y avoir un puits au kilomètre carré sur mon territoire, sur notre territoire, dans toute la vallée du Saint-Laurent, d'un bout à l'autre, lorsqu'il va y avoir de l'exploitation.

1095 Je crois que – oui, ça mérite une gorgée d'eau, monsieur Fortin! En effet! Ça aide à passer l'odeur, je vous comprends. Et je vous jure que cet échantillon-là n'est pas truqué, d'accord! C'est véritablement ça.

1100 Moi, je suis un gars, un autodidacte et je veux toujours savoir le pourquoi des choses. Je me suis permis d'aller sur ce terrain-là pour en prendre connaissance. C'est peut-être une infraction, mais comment ça se fait que j'ai pu me rendre sur ce terrain-là et aller chercher un échantillon dans le puits? Aucune clôture, je sais pas si vous avez remarqué comme il faut, mesdames et messieurs, mais on n'a pas vu aucune clôture qui barricadait le terrain.

1105 Nous autres, dans nos régions, on est habitué de prendre des marches dans le bois, puis on se préoccupe pas à savoir si on est chez le voisin ou l'autre voisin ou l'autre voisin. Non, regarde,

on marche dans le bois, puis on marche dans le bois, puis tout le monde permet ça. Mais à un moment donné, on peut ressoudre là, on peut sortir sur ce terrain-là, arriver, c'est quoi ça, oh, un puits de gaz, aller se promener sur le terrain carrément, parce que la surveillance est à peu près nulle, d'accord!

1110

Je vous dirais – bien en tout cas, m'a vous lire ça!

C'est ça, il y a pas de clôture. Quiconque peut y mettre les pieds, des jeunes qui veulent une montée d'adrénaline, il y a même un escalier qui donne accès, je sais pas si vous avez eu le temps de le voir, mais si vous avez le goût, je pense que j'aurais le temps de le repasser, il y a même un escalier non barré qui invite n'importe qui à s'y rendre carrément dans le bassin en haut. C'est pas barré, il y a rien de barré.

1115

Non plus, il y a aucune digue de retenue ou de toile étanche qui assure une sécurité environnementale, si jamais il y a une fuite ou pire encore, si jamais il fallait que le bassin fende et ouvre. Les trois millions de litres (3 M l) se retrouvent dans les fossés qui ont été creusés autour du site, dans le ruisseau qui est pas loin et la rivière qui est pas loin. Trois millions de litres (3 M l) à essayer d'arrêter ça et à l'odeur que vous avez vue là, c'est super inquiétant.

1120

Alors il faut comprendre pourquoi les citoyens sont inquiets, parce que ça, c'est du vécu, ce que je vous parle là. C'est pas de l'hypothétique ou bien donc qu'on va faire ci, on va faire ça. L'industrie est seulement en phase d'exploration et déjà, il y a des situations semblables qui se présentent.

1125

Alors moi, je me dis, lorsqu'il va y avoir des centaines de puits comme ça à gérer sur le territoire québécois et des milliers même de puits, parce qu'il va y avoir énormément de fracturations qui vont se faire sur ces puits-là, que va-t-il en être de la sécurité au niveau des puits? Que va-t-il en être au niveau des odeurs, au niveau du transport, au niveau de la poussière, etc.?

1130

Alors ça fait partie de mes inquiétudes. Il y en a plusieurs autres d'ailleurs, ce n'est que quelques-unes de mes inquiétudes. Je manque de temps pour vous faire part de toutes les autres, comme d'ailleurs le BAPE manque de temps pour faire des études adéquates dans ce dossier, je trouve.

1135

Excusez-moi, madame et messieurs les Commissaires, je les ai provoqués un petit peu, excusez-moi!

1140

D'ailleurs, je trouve que tout se passe un peu trop vite.

1145 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Essayez de vous retenir un petit peu, OK. C'est important de pas applaudir, c'est important de pas huer, c'est important que le citoyen puisse s'exprimer.

1150 Continuez.

PAR M. SERGE FORTIER:

1155 Merci monsieur. Bien vous savez, d'ailleurs, moi, je trouve que tout se passe trop vite dans ce dossier-là, et ça fait si peu longtemps qu'on en entend parler, ça ne fait que deux mois et demi (2 ½) que je suis au courant de ce dossier-là et je passe quarante (40) heures par semaine maintenant à aller chercher de l'information, à sensibiliser les gens, de pas juste ce qu'il y a actuellement, mais de ce qui nous attend.

1160 Parce qu'actuellement, ce n'est que la pointe de l'iceberg de ce qui risque de se passer sur le territoire.

Alors pour conclure, j'aimerais vous faire mes suggestions, madame et messieurs les Commissaires!

1165

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 16, 1^{er} paragraphe, "Considérant...")

FIN DE LA LECTURE (Page 16, 8^e Considérant, fin, "... des gaz de schiste.")

1170 Ça, je peux vous le dire, je travaille sur le terrain dans le comité de vigilance, et les gens ne connaissent pas le dossier. Alors comment voulez-vous qu'ils se prononcent? Il y aurait sûrement plus de monde que ça ici s'il fallait que les gens soient vraiment au courant de ce qui se passe.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 16, 9^e Considérant)

1175

FIN DE LA LECTURE (Page 17, fin, "... pour la population.")

Je vous remercie de votre écoute.

1180 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup.

Madame Trudeau.

1185

PAR LA COMMISSAIRE TRUDEAU:

Par rapport aux eaux usées, quand vous avez constaté qu'elles stagnaient, elles restaient là, est-ce que vous avez prévenu ou alerté soit la compagnie, est-ce qu'il y a des affiches qui disent qui est responsable de ce site?

1190

PAR M. SERGE FORTIER:

Oui, il y a des affiches de la compagnie Talisman qui est installée là à Gentilly.

1195

Le puits, écoutez, moi, je l'ai découvert par hasard, ça fait à peine un mois, en allant visiter une maison pour établir ma fille. Puis ça s'adonne que la maison est juste à côté des deux (2) puits de gaz, c'est là que j'ai découvert que oups, il y avait deux (2) puits, donc j'ai dit à l'agente d'immeubles, j'ai dit, c'est désolant, la maison m'aurait intéressé, mais il est pas question que j'installe ma fille à côté de puits de gaz, avec les inquiétudes et les incertitudes qui existent actuellement.

1200

Et je me dis que ça pourrait être ça qui va se passer plus tard aussi. Une maison à côté d'un puits de gaz, je suis pas sûr qu'elle soit aussi vendable.

1205

Alors ça, ça nous inquiète aussi au niveau des pertes de valeur de nos propriétés.

Pour répondre à votre question, on ne connaît pas les politiques, les agissements des compagnies, nous autres, en tant que citoyens, alors on voit un réservoir qui est là, ils vont faire quoi avec!

1210

On a entendu parler qu'ils étaient pour utiliser cette eau-là pour fracturer le puits de Sainte-Gertrude qui est la paroisse voisine, qui est toujours dans la ville de Bécancour, et celui de Fortierville aussi, qui ne sont pas encore fracturés. Talisman a décidé de ne pas le faire cet automne, donc l'eau est restée là.

1215

PAR LA COMMISSAIRE TRUDEAU:

Ils veulent réutiliser cette eau-là?

1220

PAR M. SERGE FORTIER:

Oui, en principe, ils peuvent réutiliser l'eau après un certain traitement, parce que c'est sûr que l'eau qui ressort, il y a des études qui prouvent que ce n'est pas les mêmes propriétés

1225 chimiques que lorsqu'elle est rentrée, c'est-à-dire que les composantes ont changé parce qu'il y a eu des réactions avec la roche, le shale.

1230 Mais là, moi, je pouvais pas savoir et personne pouvait savoir qu'en quelque part, ils étaient en infraction et que le permis qui leur avait été accordé, ça, on les a relevés, les permis, ne leur donnait pas le droit d'entreposer cette eau-là.

Ils étaient supposés en disposer en allant les faire traiter à Drummondville, mais au fil du temps, on se rend compte qu'il y a de plus en plus d'usines d'épuration qui se rendent compte qu'ils n'ont pas les technologies pour être en mesure d'épurer adéquatement ces eaux-là.

1235 Il y a des substances là-dedans qu'une usine d'épuration conventionnelle ne peut pas gérer. Alors c'est une autre de mes inquiétudes, qu'est-ce qui retourne dans nos cours d'eau? Ne sachant pas ce qu'il y a dedans, qu'est-ce qui retourne dans nos cours d'eau?

1240 Et là, c'est à petite dose, bien, à petite dose, quand même six millions de litres (6 M l) qui ressort d'un puits de fracturation! C'est que lorsque ça va être en exploitation, on pourra pas, vous savez, c'est super inquiétant, il va y avoir trop de volume d'eau.

1245 Il faut pas compter sur les usines d'épuration de ville. Et de toute façon, ce qui est pur, ce qu'ils enlèvent dedans, après ça, ils en disposent comment de ces boues-là? Est-ce qu'ils disposent ça de la même façon que les boues habituelles qu'on épand dans les champs des agriculteurs?

Ce serait aussi bien tant qu'à ça de pulvériser l'eau carrément des réservoirs et l'envoyer dans les champs des agriculteurs!

1250 Alors il y a tellement de questions. Écoutez, là, je lève des hypothèses, c'est sûr que les études sont pas toutes faites, bon, OK, on est d'accord.

1255 Mais à quelque part, on est en droit, je suis en droit, en tant que citoyen, je vais parler pour moi, je suis en droit en tant que citoyen de m'inquiéter de ces choses-là, surtout que je travaille en environnement, et puis je sais que rien ne se perd, rien ne se crée, et que tout se transforme.

1260 Puis avec tous les produits chimiques qu'ils utilisent, prenez par exemple juste votre verre d'eau que vous avez devant vous, c'est de l'hydrogène puis de l'oxygène sous forme H_2O . Séparément, ces deux (2) éléments-là sont inflammables; réunis ensemble, ils forment un liquide qui éteint le feu. Et c'est toujours de l'hydrogène et de l'oxygène. Si on rajoute un atome d'oxygène à ça, ça devient du H_2O_2 qui est du peroxyde d'hydrogène.

1265 Alors voyez-vous, en changeant les molécules chimiques, on obtient des matières
complètement différentes avec des propriétés complètement différentes. Et actuellement, on utilise
des quantités phénoménales de produits chimiques qu'on injecte dans le sol à qui mieux mieux, à
l'aveuglette, et ce qui en ressort, on ne connaît pas ce qui peut sortir de là, d'accord!

1270 Donc ça, c'est des choses qui sont super inquiétantes, et puis moi, en tant que consultant en
paysage écologique et en environnement, ça me préoccupe énormément.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup monsieur Fortier.

1275

VILLE DE LÉVIS

PAR LE PRÉSIDENT:

1280

J'inviterais maintenant la Ville de Lévis! Je sais que les représentants ont changé!

J'inviterais Christian Paré, monsieur Daigle, monsieur Chevalier, Dumoulin et Bouchard.
Pouvez-vous vous présenter à tour de rôle s'il vous plaît!

1285

PAR M. BENOÎT CHEVALIER:

Benoît Chevalier, je suis conseiller à la Direction générale de la Ville de Lévis.

1290

PAR M. GUY DUMOULIN:

Guy Dumoulin, conseiller municipal.

PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:

1295

Jean-Claude Bouchard, conseiller municipal.

PAR M. JEAN-LUC DAIGLE:

1300

Jean-Luc Daigle, conseiller municipal.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonsoir, la parole est à vous.

1305

PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:

Alors monsieur le Président, madame et messieurs les Commissaires! Durant les dix (10) prochaines minutes, nous résumerons en huit (8) préoccupations et dix (10) demandes et une courte conclusion le mémoire que la Ville de Lévis a déposé et par la suite, il nous fera évidemment plaisir d'échanger avec vous afin de préciser certains éléments de ce mémoire.

1310

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Créée en 2002...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 3^e paragraphe, 7^e ligne, "... dans notre communauté...")

1315

Puisque cet article nous prive complètement de la possibilité de contrôler les activités liées à l'exploitation minière et gazière.

1320

Or, l'aménagement du territoire, c'est notre terrain.

La situation actuelle nous force à assister passivement et sans dire un mot au déploiement de ces activités d'exploitation gazière sur notre territoire avec tous les risques et les inconvénients qui y sont associés et qui menacent la qualité de vie et le bien-être de notre population et qui risquent de bousiller l'aménagement du territoire mis en place en concertation avec tous nos partenaires.

1325

La Ville de Lévis est favorable à l'exploitation des ressources naturelles. Toutefois, en ce qui concerne le gaz de schiste, l'accord de la Ville est conditionnel à l'obtention des réponses satisfaisantes à ses interrogations et préoccupations, à l'assurance que l'exploitation de ces gaz de schiste se fera dans le respect des principes du développement durable et surtout que les municipalités aient les pouvoirs de gérer et de contrôler l'implantation de ces entreprises sur leur territoire, en harmonie avec les autres fonctions, et je le répète, l'aménagement du territoire, c'est notre terrain.

1330

1335

Alors je vous fais lecture des huit (8) préoccupations et mon confrère Guy Dumoulin vous fera la lecture de nos dix (10) demandes.

1340

Les risques d'affaissement ou de séisme et la sécurité de la population! Pourrait-il y avoir un lien entre un séisme de magnitude 4 de Laurier-Station en juillet dernier et les activités de fracturation dans Lotbinière effectuées quelques mois auparavant?

Le gouvernement et les promoteurs peuvent-ils nous garantir formellement que les activités de forage et de fracturation ne provoqueront pas d'affaissement de sol ou de séisme?

1345 Préoccupation numéro 2, les boues de forage! Pourrait-on nous donner de l'information sur la caractéristique des boues de forage, leur densité, la nature et la concentration des contaminants qu'elles renferment?

1350 L'entreposage de ces boues sur les sites d'extraction peut-il contaminer les sols adjacents? Quel volume de boues de forage sera produit? À quel endroit prévoit-on disposer de ces boues de forage et est-ce qu'on veut les acheminer sur les lieux d'enfouissement technique des villes? Si oui, a-t-on évalué les conséquences sur la durée de vie des sites?

1355 Nous considérons que toutes ces boues de forage devraient être gérées sur des sites privés, réglementés et contrôlés par le MDDEP.

1360 Préoccupation numéro 3, superficie allouée par puits. Comment se fait-il qu'au Québec, il n'existe aucune règle concernant la densité des puits de forage, de même que la distance entre chaque puits?

1365 Préoccupation numéro 4, stockage du gaz. Que se passera-t-il si un promoteur décide d'entreposer le gaz extrait dans des réservoirs, afin de profiter de la fluctuation des marchés? La réglementation municipale pourra-t-elle contrôler l'implantation de ces équipements ou devons-nous assister, impuissants, à la construction d'éventuels réservoirs avec leur usine de liquéfaction et de gazéification partout où le business du gaz le justifiera?

1370 Et si une entreprise décide, pour des raisons économiques, d'entreposer le gaz dans des roches poreuses et dans des cavités souterraines, quelle garantie avons-nous qu'il n'y aura pas de risque pour la population?

Préoccupation numéro 5, sensibilisation de la population sur les faibles pouvoirs municipaux!

1375 La population doit être informée qu'actuellement, dans le dossier des gaz de schiste, toutes les décisions sont prises de façon unilatérale par le gouvernement. Les négociations se font au cas par cas avec chaque propriétaire qui se retrouve ainsi seul pour négocier avec une multinationale disposant d'un pouvoir d'expropriation.

1380 La Ville est complètement écartée du dossier, et la population ne reçoit aucune information sur les projets.

Dans ce dossier, on est à des années-lumière des bonnes pratiques favorisant l'acceptabilité sociale.

Préoccupation numéro 6, accord de la CPTAQ!

1385

Dans le contexte actuel, nous considérons que les municipalités et les MRC du Québec devraient émettre des avis défavorables à toute demande d'autorisation adressée à la CPTAQ pour des projets d'exploration ou d'exploitation des gaz de schiste.

1390

Préoccupation numéro 7, gestion des eaux usées! Nous considérons que tous les traitements des eaux usées utilisées durant les phases de forage, de fracturation et d'exploitation doivent être prises en charge par le promoteur in situ ou sur des sites privés avec l'assurance que le MDDEP effectuera un suivi vigilant sur l'aménagement et l'opération de ces usines de traitement d'eaux usées privées.

1395

La Ville veut ainsi éviter que ces installations de traitement des eaux usées servent au traitement de ces fluides industriels issus de l'exploitation des gaz de schiste, considérant que nos usines n'ont pas été conçues pour le traitement de ces eaux industrielles.

1400

Préoccupation numéro 8, éviter les études ponctuelles et à court terme! Nous croyons qu'il est essentiel dans ce dossier de procéder à une étude stratégique ou générique dont le but serait d'élaborer une stratégie à long terme du développement énergétique de la province, en regard de nos propres besoins, dans un contexte de changements climatiques et avec une réelle volonté de respecter les seize (16) principes de la Loi sur le développement durable et en impliquant tous les acteurs du développement socioéconomique.

1405

Il faut que le développement énergétique du Québec se fasse de façon responsable et durable et non selon des opportunités d'affaires ponctuelles, improvisées et risquées.

1410

PAR M. GUY DUMOULIN:

Voici donc les demandes lévisiennes!

Demande 1, transmission d'informations aux municipalités et aux MRC!

1415

Au cours des étapes d'exploration et d'exploitation du gaz de schiste, une vingtaine de permis et de certificats sont émis par les ministères concernés. Il est inconcevable que les municipalités ou les MRC ne soient ni consultées, ni informées de l'émission de ces documents.

1420

Demande 2, identifier des milieux humides et des zones sensibles.

Ces secteurs identifiés et protégés par le schéma d'aménagement devraient être reconnus par le MDDEP afin d'y interdire l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste.

1425 Demande 3, protection de la nappe phréatique et de l'aquifère. À cause des quantités d'eau astronomiques requises pour la fracturation, entre quatre mille (4000 m³) et trente-cinq mille mètres cubes (35 000 m³) par puits, la Ville de Lévis demande que seul le fleuve, l'eau du fleuve Saint-Laurent puisse être considérée pour ces activités.

1430 Les nappes phréatiques, les aquifères et les autres cours d'eau doivent servir à l'alimentation en eau potable de la population lévisienne et non aux besoins de l'industrie du gaz de schiste.

1435 Trente-cinq mille mètres cubes (35 000 m³) d'eau représente environ mille (1000) voyages de camion-citerne pour un seul puits. Et en plus, il faut considérer un autre cinq cents (500) voyages pour les eaux qui seront récupérées de la fracturation et qu'il faudra traiter.

Imaginez une vingtaine de puits sur le même rang, on aura alors un va-et-vient infernal de camion-citerne sept (7) jours sur sept (7) et vingt-quatre (24) heures par jour.

1440 La qualité de la vie de la population sera complètement détériorée, de même que la voirie tertiaire.

1445 Enfin, qu'advient-il des eaux de fracturation? Environ cinquante pour cent (50 %) qui demeurent sous terre. Peuvent-elles contaminer les nappes phréatiques ou les aquifères, soit par la percolation, par les failles existantes ou par le puits de forage? Le gaz peut-il également infiltrer les nappes phréatiques et les aquifères?

L'eau est une richesse inestimable pour nous et pour les générations à venir. Et la question que l'on doit se poser ici est la suivante: De quoi avons-nous besoin pour vivre, d'eau ou de gaz?

1450 Demande 4, un plan de communication et un site Internet interactif.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 20, Demande 4, 1^{er} paragraphe, début, "Dans un but...")

1455 **FIN DE LA LECTURE (Page 20, Demande 4, 2^e paragraphe, avant-dernière ligne, "... de la population...")**

Demande 5, article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

1460 La Ville de Lévis demande l'abrogation de cet article 246, puisqu'il anéantit l'autonomie municipale pour toute question portant sur les mines ou l'exploitation des hydrocarbures.

C'est un peu comme si le gouvernement du Québec avait abandonné le contrôle de l'aménagement du territoire à l'industrie et cet état de fait devient très menaçant pour la population du Québec.

1465 Cet article 246 devrait être abrogé, afin de permettre au milieu municipal, de contrôler l'aménagement et l'implantation de toute structure et construction requise pour l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste, puisque l'aménagement du territoire, c'est notre terrain.

Demande 6, bonification des normes de mitigation.

1470 À cause des nuisances et des risques associés à l'exploration et à l'exploitation des gaz de schiste, les normes de mitigation gouvernementales doivent être revisitées en tenant compte des éléments à protéger, résidences, établissements de santé, éléments d'urbanisation, exploitations agricoles, etc.

1475 Demande numéro 7, protection des sites d'intérêt historiques, culturels, esthétiques et écologiques!

1480 Tous ces sites, de même que tous les secteurs habités et les périmètres d'urbanisation devraient être retenus par le MDDEP afin d'y interdire l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste.

1485 Demande numéro 8, redevances pour fins municipales! La Ville de Lévis considère que le gouvernement devrait redistribuer une partie des redevances perçues de l'industrie des gaz de schiste, notamment pour financer des projets de mise en valeur de l'environnement et également pour compenser pour les bris des infrastructures routières.

1490 Demande numéro 9, sécurité des personnes et des biens. La Ville de Lévis est très préoccupée par les risques technologiques pouvant nuire à la sécurité des personnes, incendies, explosions, éruptions, déversements, parce que la sécurité des personnes et leur bien-être nous préoccupent.

1495 À cet effet, nous demandons qu'un plan de mesures d'urgence soit élaboré conjointement par le promoteur et les ministères concernés, MRNF, MDDEP, MSP et déposé à la Ville afin de s'assurer de l'arrimage avec le Schéma de couverture de risques.

Une copie préliminaire de ce plan de mesures d'urgence doit être rendue publique et présentée à la population par les ministères concernés et le promoteur, divulgation des risques.

1500 L'exploitation des gaz de schiste, incluant la phase de fracturation, ne pourra débuter tant et aussi longtemps que le plan des mesures d'urgence ne sera pas approuvé par la Ville.

1505 Demande 10, dépôt de sûreté. Quelle garantie avons-nous que les sites d'extraction seront correctement réhabilités à la fin de l'exploitation?

De plus, quelle garantie avons-nous que l'exploitant pourra faire face à un incident industriel majeur?

1510 Nous demandons que les ministères exigent un dépôt de sûreté afin de s'assurer de la réhabilitation de chaque site après exploitation; un dépôt de sûreté afin de couvrir d'éventuels accidents majeurs.

1515 Enfin, il va de soi que la preuve d'assurance responsabilité civile exigée actuellement par le Règlement sur le pétrole, le gaz naturel et les réservoirs souterrains, au montant d'un million (1 M\$), devrait être revue à la hausse.

PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:

LECTURE DE LA CONCLUSION (Page 25)

1520

FIN DE LA LECTURE (Page 25, 1^{er} paragraphe, fin, "... du Québec...")

Je vous fais grâce de la liste, on vous l'a déjà énumérée.

1525

LECTURE DE LA CONCLUSION (Page 27, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Enfin...")

FIN DE LA LECTURE (Page 27, fin, "... dans les meilleures conditions.")

Merci beaucoup.

1530

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup. Est-ce que vous faites partie du comité de liaison formé avec le MRNF? Il y a trois (3) comités qui sont formés.

1535

PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:

Non.

1540 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous avez fait des demandes en ce sens-là?

1545 **PAR M. JEAN-LUC DAIGLE:**

Je me suis informé, parce que j'ai rencontré le président de la Conférence régionale des élus qui avait entendu dire qu'il y avait une demande de faite de la part de la Ville de Lévis pour faire partie du comité de liaison.

1550 Mais personne avait l'information à l'effet qu'une demande avait été faite. Alors c'est impossible pour moi de vous répondre en ce moment.

PAR LE PRÉSIDENT:

1555 Donc vous pouvez pas nous dire si c'est dans votre intention de faire les démarches?

PAR M. JEAN-LUC DAIGLE:

Ça n'a pas été traité au Conseil encore.

1560

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Germain.

1565 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

1570 Dans votre demande numéro 1, sur la transmission d'informations aux municipalités et MRC, j'imagine, bon, ce que je connais du territoire de Lévis, il y a déjà des entreprises qui fonctionnent actuellement avec des certificats d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, prenons par exemple Alex Couture!

Donc actuellement, est-ce que la municipalité reçoit copie des certificats d'autorisation émis par le ministère pour les industries existantes sur votre territoire, à votre connaissance?

1575 **PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:**

Moi, à ma connaissance, j'en ai pas été informé. Peut-être au niveau des fonctionnaires?

PAR M. BENOÎT CHEVALIER:

1580

Lorsque c'est un certificat, notamment pour mettons le traitement des eaux usées, vous parlez d'Alex Couture, évidemment la municipalité est impliquée.

1585

Alex Couture a son propre traitement des eaux usées, pour pas que ces eaux-là soient déversées dans le réseau municipal, et puis la Ville a été partie prenante de ces négociations-là, évidemment.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

1590

Par exemple, pour le système de traitement de l'air chez Alex Couture, la municipalité n'a pas copie du certificat d'autorisation, c'est ce que je dois comprendre?

PAR M. BENOÎT CHEVALIER:

1595

Écoutez, ça, c'est très technique, on pourra répondre à la Commission si vous nous en faites la demande.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

1600

C'est juste pour savoir si c'est une nouvelle demande, ou si par le passé, vous avez déjà fait ce genre de demande là pour obtenir les certificats d'autorisation pour les industries qui opèrent sur votre territoire, si vous pouvez vérifier ça.

Je vous remercie.

1605

PAR LA COMMISSAIRE TRUDEAU:

1610

Dans votre mémoire, vous interpellez la CPTAQ, et vous dites, vous demandez que toutes les municipalités émettent des avis négatifs actuellement.

Mais je crois que c'est ce qui se fait actuellement devant la CPTAQ. Alors qu'est-ce que vous pensez que ça va changer tant que l'article 246 de la LAU est là?

PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:

1615

Bien, c'est la seule poignée qui nous reste pour donner notre opposition quand ils veulent s'installer dans des endroits que la Ville n'a pas prévu d'avoir ce type d'installation là.

1620

Donc ce qu'on dit, on recommande aux municipalités de le faire systématiquement.

On n'a pas eu l'occasion de le faire encore sur le territoire de la ville, on n'a pas eu de demande d'exploitation ou d'exploration.

1625

PAR M. BENOÎT CHEVALIER:

Il faut également considérer que lorsque la CPTAQ demande un avis à la Ville, c'est pour vérifier si la demande est conforme à ses règlements.

1630

Or, à l'heure actuelle, à cause de l'article 246, la Ville peut pas invoquer que c'est à l'encontre de ses règlements, puisque la loi fait en sorte que nos règlements ne s'appliquent pas dans ces cas-là.

PAR LA COMMISSAIRE TRUDEAU:

1635

Oui, c'est bien ce que je dis, j'ai des décisions de la CPTAQ avec moi.

Mais vous dites par ailleurs que la Loi de l'aménagement du territoire agricole pourrait permettre à la CPTAQ de donner des avis différents, à la page 11, est-ce que vous pouvez expliciter?

1640

Vous parlez des articles 12 et 62.

PAR M. BENOÎT CHEVALIER:

1645

Les articles 12, et principalement l'article 62, ce sont des critères que doivent prendre en compte les commissaires lors de l'étude d'une demande pour usage autre qu'agricole.

1650

Et dans ces critères-là, je les ai pas sous les yeux, il y en a peut-être une quinzaine, il y en a plusieurs qui portent sur la pérennité des usages agricoles et sur le fait que les usages ne viendront pas contrecarrer la pratique de l'agriculture.

1655

Or à l'heure actuelle, on n'a pas de normes sur la densité des sites d'extraction. On sait que dans l'État de New York, c'est six (6) sites au kilomètre carré. On a vu tantôt une image aérienne qui était assez révélatrice.

Chaque site d'exploitation, ça peut correspondre à environ deux hectares (2 ha). Alors si on en met plusieurs un à côté de l'autre, évidemment ça vient contrecarrer la pérennité de la zone

agricole avec tous les inconvénients que ça peut générer, et les risques également au niveau du déversement des eaux.

1660

On a vu tantôt une piscine de je me souviens plus de combien de millions de litres d'eau, qu'est-ce qui va arriver cet hiver, quand ça va geler?

PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:

1665

Pour reprendre ce qu'on a entendu tantôt d'un autre intervenant! Finalement, en reprenant le contrôle par le biais de l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Ville se met dans la position de décider et par la suite, inquiétez-vous pas, on l'a entendu tout à l'heure, on se fait mettre les pieds à la bonne place quand on prend pas les bonnes décisions!

1670

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Locat.

1675

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

J'aurais une question sur la page 17 pour la demande numéro 3!

1680

Alors c'était concernant votre proposition que finalement, les eaux utilisées pour les opérations de forage et de fracturation ne soient prévues que dans le fleuve Saint-Laurent. Et vous excluez les tributaires pour les raisons que vous indiquez.

1685

Mais est-ce qu'il y aurait pas des saisons quand même dans l'année où les cours d'eau, les affluents du Saint-Laurent pourraient être utilisés sans vraiment mettre en péril la ressource d'eau pour l'agriculture et autre?

PAR M. GUY DUMOULIN:

1690

Nous, sur notre territoire, nous avons deux (2) rivières, deux (2) prises d'eau. Et c'est des rivières qui n'ont pas un gros débit d'eau, sauf lorsqu'il y a des crues, mais c'est des très courtes durées.

1695

Donc c'est pour ça qu'on suggère que si jamais il y a exploration, exploitation, l'eau soit prise dans le fleuve, parce que nos prises d'eau, nos deux (2) cours d'eau dont une est une prise d'eau municipale, ne soient pas touchées.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

Selon vous, c'est circonscrit au territoire de la ville de Lévis, ce commentaire-là?

1700

PAR M. GUY DUMOULIN:

C'est ce qu'on parle. Nous, c'est pour la ville de Lévis.

1705

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1710

Merci beaucoup messieurs.

Nous allons maintenant faire une pause de quinze (15) minutes. Donc on va reprendre à neuf heures trente-cinq (9 h 35).

1715

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1720

**REPRISE DE LA SÉANCE
QUÉBEC SOLIDAIRE NICOLET-YAMASKA**

PAR LE PRÉSIDENT:

1725

J'inviterais maintenant les représentants de Québec solidaire Nicolet-Yamaska, madame Denise Gendron et monsieur Jean Proulx.

Nous vous écoutons.

1730

PAR M. JEAN PROULX:

Bonsoir. Salutations aussi aux citoyens et citoyennes qui se sont déplacés ce soir.

1735

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 1^{er} paragraphe, début, "Depuis la fin...")

FIN DE LA LECTURE (Page 6, avant-dernier paragraphe, dernière ligne, "... plus propres.")

PAR Mme DENISE GENDRON:

1740

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, point 4)

FIN DE LA LECTURE (Page 7, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, "... l'eau potable.")

1745

Qui ont été soulevés par plusieurs intervenants précédents, mais que je vais quand même rappeler ici.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Selon les informations...")

1750

FIN DE LA LECTURE (Page 7, 3^e paragraphe, 9^e ligne, "... sur nos routes.")

Et juste au souvenir de l'odeur que j'ai sentie tantôt, j'ose à peine imaginer ce qui arriverait si un de ces camions se déversait, rempli de cette matière-là.

1755

Dans ma municipalité à Sainte-Monique, on a régulièrement des renversements de camions qui transportent tout simplement du maïs, heureusement c'est du maïs, c'est parce que c'est juste à côté de la rivière, puis c'est juste à côté de l'école. Mais imaginez que c'est ce produit-là qui est renversé dans nos villages!

1760

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, 3^e paragraphe, 10^e ligne, " De même...")

FIN DE LA LECTURE (Page 7, 3^e paragraphe, dernière ligne, "... à cet égard?")

A-t-il les ressources humaines disponibles? De combien d'inspecteurs dispose-t-il pour surveiller toutes les opérations de l'industrie?

1765

Autre question!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, 4^e paragraphe, 2^e ligne, "Le processus de...")

1770

FIN DE LA LECTURE (Page 7, dernier paragraphe, 3^e ligne, "... des gaz de schiste.")

Je suis sûre que vous l'avez entendu à plusieurs reprises durant ces audiences, mais je veux vous rappeler le simple principe de précaution qui fait partie de la Loi sur le développement durable!

1775

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, dernier paragraphe, 4^e ligne, "Lorsqu'il y a un risque...")

FIN DE LA LECTURE (Page 9, dernier paragraphe, dernière ligne, "... le cash.")

1780

PAR M. JEAN PROULX:

Conclusion!

LECTURE DE LA CONCLUSION (Page 10)

1785

FIN DE LA LECTURE (Page 10, fin)

Merci de votre attention.

1790

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Trudeau. Monsieur Locat!

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

1795

J'avais une question, c'est à la page 8 de votre mémoire, reliée au développement maintenant ou plus tard, quand vous dites:

1800

"En supposant que nous ayons un jour des données fiables nous indiquant qu'il est possible d'exploiter les gaz de schiste de façon sécuritaire."

Alors j'aimerais savoir, pour vous, comment est-ce qu'on pourrait arriver à avoir des données fiables? Qu'est-ce qui pourrait constituer pour vous des données qui seraient fiables, à votre esprit?

1805 **PAR M. JEAN PROULX:**

Les études, par exemple, sur la composition des produits chimiques qui sont utilisés pour fracturer, pour la fracturation.

1810 Si j'ai bien compris, même les experts du ministère de l'Environnement ont même dit devant vous, je pense, vous me corrigerez si je me trompe, mais je pense qu'ils vous ont dit qu'ils savaient pas eux autres mêmes, qu'ils avaient pas toute l'information nécessaire pour s'assurer qu'il y a aucun problème avec ça. Par exemple, c'est un exemple que je vous donne!

1815 Alors on peut pas s'en aller là-dedans si on sait pas qu'est-ce qu'il y a dans ces produits-là, qu'est-ce qu'il y a dans l'eau, qu'est-ce qui en ressort! Alors c'est tout simplement ça.

1820 Des études fiables, entre autres pourquoi qu'on n'attendrait pas les États-Unis, l'Agence de protection environnementale a commandé des études aux États-Unis sur ce qui se passe là-bas dans les gaz de schiste, pourquoi qu'on n'attend pas ces études-là avant d'aller de l'avant avec ça?

Il y a des études qui vont se faire, qui sont en train de se faire là-bas, eh bien non, on fait comme si ça existait pas, puis on s'en va, nous autres, on dit, au Québec, on y va, nous autres, on est correct, nous autres, on sait ce qui se passe là-dedans!

1825 C'est pas vrai qu'on sait qu'est-ce qui se passe là-dedans. Il y a beaucoup de questions qui sont sans réponse.

1830 **PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

Certains disent, enfin certains intervenants ont indiqué que pour eux, il y avait peut-être lieu de s'assurer qu'on connaisse le territoire dans la prise de décision.

1835 **PAR M. JEAN PROULX:**

Qu'on connaisse le territoire?

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

1840 Le territoire, le milieu. Bon, la composition chimique, c'est une chose, mais est-ce que d'après vous, la connaissance du territoire est déjà suffisante pour qu'on puisse porter des jugements?

PAR M. JEAN PROULX:

1845 Nous, on est un parti politique, on n'est pas des spécialistes en environnement, dans ces questions-là. Nous, notre mémoire, on l'a fait à partir de ce qu'on entend, de ce qu'on voit.

Alors c'est sûr que dans ces considérations techniques là, on n'a pas cette expertise-là.

1850

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

Merci.

1855

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup monsieur, madame.

PAR Mme DENISE GENDRON:

1860

Je rajouterai quand même que la connaissance du réseau hydrographique me semble absolument nécessaire, étant donné que ça varie beaucoup au cours des saisons, et que chaque rivière a un comportement différent.

1865

Ça, ça fait partie d'une bonne connaissance de notre territoire.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

1870

JEAN-GUY HUOT

1875

PAR LE PRÉSIDENT:

J'inviterai maintenant monsieur Jean-Guy Huot.

Bonsoir monsieur Huot.

1880 **PAR M. JEAN-GUY HUOT:**

Bonsoir. Moi, je suis un amateur en archéologie, et j'ai fait partie d'un club de minéralogie durant deux (2) ans et d'un musée minier et minéralogique durant cinq (5) ans.

1885 Le titre de mon exposé, c'est "L'identification, la protection et sécurisation de tous les sites archéologiques et de leurs composantes".

Depuis 2005, j'ai prélevé et inspecté entre dix (10 000) à quinze mille (15 000) roches dont j'ai conservé environ cinq cents (500) de ces spécimens.

1890 J'ai consulté plus de cent cinquante (150) livres dans diverses bibliothèques, pour procéder à leur identification.

Je considère que certaines de ces pièces sont très importantes pour le patrimoine mondial.

1895 Ces pièces ont été prélevées sur cinq (5) différents sites.

Je demande à être contacté avant que chacun des endroits projetés pour les puits et où l'exploitation des gaz débute, pour que je puisse les visiter et évaluer s'il y a des objets ou des sites qui relèvent de l'archéologie.

1900 J'ai apporté avec moi trois (3) livres qui m'ont servi à titre de référence. Le premier, c'est "La vie dans la préhistoire" de la librairie Gründ, Paris; le deuxième, "La grande encyclopédie des dinosaures" chez Gallimard; et la troisième, "L'encyclopédie des sciences" chez Google en 2005.

1905 Et j'ai joint aussi mon curriculum vitae.

C'est complet pour moi.

1910 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Là, vous dites que vous avez visité cinq (5) sites, c'est cinq (5) sites que vous avez visités?

PAR M. JEAN-GUY HUOT:

1915 Oui, que j'ai découverts moi-même.

PAR LE PRÉSIDENT:

1920 Est-ce que ces sites-là étaient à proximité des puits ou des projets de puits qui sont en forage?

PAR M. JEAN-GUY HUOT:

1925 Trois (3) de ces sites-là sont exactement dans la zone des gaz de schiste.

PAR LE PRÉSIDENT:

1930 Qu'est-ce qui vous fait dire qu'il y aurait des valeurs archéologiques très importantes?

PAR M. JEAN-GUY HUOT:

1935 J'ai découvert des pièces qui datent de plusieurs années variantes d'un endroit à l'autre, que j'ai identifiées moi-même.

Toutefois, j'ai pas procédé à des datations des pièces à l'heure actuelle.

PAR LE PRÉSIDENT:

1940 Monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

1945 Est-ce que ce serait possible d'avoir la liste de ces endroits-là?

PAR M. JEAN-GUY HUOT:

Disons que je préfère ne pas les divulguer tant que les endroits ne sont pas protégés.

1950 Parce qu'autrement de ça, ça risquerait d'avoir trop de visiteurs.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

1955 Est-ce que vous avez identifié les compagnies gazières et pétrolières qui sont détenteurs des permis d'exploration sur les secteurs qui vous intéressent?

PAR M. JEAN-GUY HUOT:

1960 À l'heure actuelle, sur les cinq (5) sites qui me concernent, il n'y a pas d'exploration gazéifère.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

1965 Mais est-ce qu'il y a des concessions qui ont été données sur ces secteurs-là?

PAR M. JEAN-GUY HUOT:

1970 Oui. Définitivement sur trois (3) des sites, il y a des concessions gazéifères qui sont positivement données, oui.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

Vous n'avez pas pensé peut-être de les contacter, ces compagnies-là, déjà?

PAR M. JEAN-GUY HUOT:

1975 Je suis un peu, avant de contacter quelqu'un pour identifier les sites, j'aimerais les protéger. C'est un peu la difficulté de ma position.

PAR LE PRÉSIDENT:

1980 Merci beaucoup monsieur.

PAR M. JEAN-GUY HUOT:

1985 Merci.

1990 **CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE BÉCANCOUR**

PAR LE PRÉSIDENT:

1995 J'inviterais maintenant les représentants de la Chambre de commerce et d'industrie de Bécancour, monsieur Richard Perron et madame Martine Pépin.

PAR M. RICHARD PERRON:

2000 Vous aurez compris, monsieur le Président, que je suis Richard Perron et qu'à ma droite, se trouve Martine Pépin.

PAR LE PRÉSIDENT:

2005 Oui, bonsoir.

PAR M. RICHARD PERRON:

2010 Donc monsieur le Président, madame et messieurs les Commissaires, bonsoir. Il me fait plaisir de vous présenter le mémoire produit par la Chambre de commerce et d'industrie de Bécancour.

2015 Dans un premier temps, je ferai une brève description de la Chambre de commerce et d'industrie de Bécancour; par la suite, je présenterai la position de la Chambre sur le développement de l'industrie des gaz de schiste dans la région.

En troisième lieu, je vous ferai part des préoccupations de la Chambre et pour conclure, je vous présenterai nos recommandations qui s'adressent au gouvernement et à l'industrie.

2020 La Chambre de commerce et d'industrie de Bécancour a vu le jour en 1973 et représente aujourd'hui quelque sept cents (700) personnes oeuvrant dans près de trois cent trente (330) entreprises réparties sur l'ensemble du territoire de la MRC de Bécancour.

2025 Comme l'ensemble des chambres de commerce, sa mission est de favoriser le développement d'un réseau d'affaires dynamique, visionnaire, influent et engagé.

Les membres de la Chambre de commerce et d'industrie de Bécancour oeuvrent dans plusieurs secteurs d'activité, mais les secteurs des services et du commerce représentent à eux seuls plus de soixante-dix pour cent (70 %) du membership.

2030 Tel que mentionné précédemment, le territoire de la Chambre de commerce et d'industrie de Bécancour couvre l'ensemble du territoire de la MRC de Bécancour, c'est-à-dire de Deschailons-sur-Saint-Laurent jusqu'à la limite de la ville de Nicolet dans l'axe est-ouest; et du fleuve jusqu'aux municipalités de Sainte-Françoise, Manseau, Lemieux et Saint-Sylvère dans l'axe nord-sud.

2035 Ce territoire étant particulièrement ciblé par l'industrie des gaz de schiste, on comprend alors l'intérêt de la Chambre de commerce et d'industrie de déposer un mémoire devant cette Commission.

2040 Autre fait important à mentionner, c'est que la Chambre de commerce et d'industrie de Bécancour adhère au principe de développement durable, c'est-à-dire un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

2045 Cette définition tient compte d'un développement contrôlé qui considère les besoins de la population à long terme.

2050 Au niveau de la position de la Chambre de commerce et d'industrie de Bécancour sur l'exploitation et l'exploration des gaz de schiste! La Chambre de commerce et d'industrie de Bécancour s'est prononcée en faveur du développement de l'industrie des gaz de schiste sur son territoire, à la condition que l'exploration et l'exploitation de cette ressource se fassent en harmonie avec le milieu, en prenant les mesures requises afin de préserver la qualité de vie des résidents et en maximiser les retombées dans la région.

2055 Cette position, la position officielle de la Chambre de commerce et d'industrie de Bécancour a été prise lors d'une rencontre régulière de son conseil d'administration, et c'est cette position qui fut communiquée publiquement lors du lancement de nos activités 2010-2011.

2060 L'accueil de cette position fut par ailleurs vérifié par le biais d'un sondage réalisé auprès de ses membres en octobre de cette année dans lequel quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) des répondants se sont dits en accord avec la position de la Chambre de commerce et d'industrie de Bécancour.

2065 Ce sondage a également permis de recueillir un certain nombre de préoccupations dont l'industrie doit tenir compte.

Ces préoccupations ne sont pas différentes de celles partagées devant cette Commission; elles sont d'ailleurs énumérées en annexe de notre mémoire.

2070 En gros, les craintes partagées touchent un éventuel impact négatif sur l'environnement, sur la qualité de vie et sur la disponibilité de l'eau potable pour la population.

Impacts économiques pour la région!

2075 Sur le plan des retombées économiques, il est difficile, dans l'état actuel de la situation, de prévoir ou d'anticiper les retombées économiques possibles pour la région de Bécancour.

2080 Ce que nous pouvons dire cependant, c'est que la région est dotée d'entreprises et d'organisations qui sont en mesure d'offrir des services et des produits répondant aux exigences de l'industrie.

2085 L'étude de la firme Secor faite pour le compte de l'Association pétrolière et gazière du Québec fait l'énumération d'une série d'activités et de services dont elle aura besoin dans les différentes phases d'exploration et d'exploitation. On parle de déboisement, de terrassement, construction de routes, forage, diagraphie et carottage, tubage et cimentation, stimulation par fracturation, test, transport par camion, services-conseils, restauration et hébergement.

2090 Or plusieurs membres de la Chambre de commerce et d'industrie de Bécancour sont en mesure d'offrir des services dans ces domaines d'activité. Une étude rapide de notre liste de membres démontre que l'on retrouve plusieurs dizaines d'organisations qui pourraient offrir des biens et des services qui seront requis par l'industrie ou qui pourraient bénéficier de la présence de l'achalandage accru provoqué par cette industrie.

2095 Pour la région, les retombées possibles seraient donc de quatre (4) niveaux: possibilité de contrats à des firmes de la région où les activités d'exploration et d'exploitation auront lieu; embauche de personnel originaire de la région; dépenses diverses reliées à l'augmentation de l'achalandage engendré par les activités de l'industrie; dons et commandites.

2100 Il va sans dire que nous encourageons grandement l'industrie à se doter d'une politique d'embauche et d'achat local afin d'augmenter les retombées dans la région et ainsi, améliorer le degré d'acceptation sociale.

2105 Soit dit en passant, la présence de grandes entreprises multinationales situées dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour fait en sorte que plusieurs sous-traitants de la région sont déjà familiers et compétents sur le plan des exigences particulières reliées aux règles de sécurité de l'industrie chimique et gazière.

Il va de soi que nous faisons nôtres les préoccupations partagées par nos membres dans le sondage effectué en octobre dernier. D'ailleurs nous l'avons toujours dit et communiqué.

2110 Si la présence de l'industrie sur le territoire de la MRC de Bécancour entraîne un exode de la population induite par une réduction significative de la qualité de vie, par une réduction de la disponibilité de l'eau potable ou encore à cause d'une atteinte à l'environnement, le milieu en ressortira perdant, les commerces verront leurs activités réduites et le milieu s'appauvrira.

2115 La qualité de vie de la MRC de Bécancour est l'un de ses principaux atouts quand vient le temps d'expliquer les raisons qui font que l'on choisit de s'y établir ou d'y demeurer, et il faut la préserver.

2120 En ce sens, le gouvernement du Québec doit nécessairement revoir la législation encadrant les activités de l'industrie, de manière à prendre en considération la préservation de la qualité de vie.

2125 Aux préoccupations touchant l'impact de l'industrie sur l'environnement, sur la qualité de vie et sur la disponibilité de l'eau potable, nous ajoutons celle reliée au coût supplémentaire que pourrait entraîner la présence des représentants de l'industrie et de leurs activités sur les municipalités, soit au niveau du traitement des eaux usées, soit en réparation d'infrastructures qui subiraient un vieillissement prématuré, ce qui vraisemblablement se traduirait par une augmentation de taxes.

2130 Les recommandations de la Chambre de commerce et d'industrie de Bécancour sont au nombre de six (6) et s'adressent au gouvernement du Québec et à l'industrie.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10)

2135 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2140 Merci. Dans votre document, vous dites qu'un des rôles de la Chambre, c'est d'agir comme rassembleur. Et en page 3, vous parlez d'harmonie avec le milieu.

Moi, j'aimerais ça, votre rôle par rapport au dossier comme tel, comment vous voyez ça, pour que ça devienne harmonieux dans le milieu?

PAR M. RICHARD PERRON:

2145 Bien, comme je le mentionnais tout à l'heure, c'est évident que pour qu'un milieu, au niveau du commerce et des services, soit prospère et dynamique, on a besoin de citoyens.

2150 Donc s'il y a pas de citoyens, les commerces ne survivront pas. Donc c'est dans ce cadre-là qu'il faut nécessairement qu'il y ait une harmonie et que la qualité de vie qui prévaut dans la MRC de Bécancour fasse en sorte que la population décide de s'y établir et que la population croît.

Donc de cette façon-là, on va augmenter l'achalandage et on va augmenter l'impact au niveau du commerce et des services.

2155

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Germain.

2160

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

Votre recommandation b) a piqué ma curiosité, dans laquelle vous dites:

"La CCIB recommande au gouvernement du Québec de réaffecter..."

2165

C'est le terme réaffecter. Est-ce que vous suggérez par exemple qu'on prenne l'argent au Bureau d'audiences publiques ou au ministère de l'Éducation? Qu'est-ce que vous entendez par réaffecter?

2170

PAR M. RICHARD PERRON:

Ça dépend des moyens que vous avez! Non, en fait, ce que l'on prône, c'est que les intervenants du MDDEP soient affectés à l'inspection et au suivi de l'industrie.

2175

Donc c'est évident qu'il faut nécessairement que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs fasse en sorte de donner les moyens, si on se donne une loi et une réglementation sévère et stricte, qu'on se donne les moyens pour qu'on puisse vérifier qu'elle est appliquée et qu'elle est suivie.

2180

Donc c'est un peu comme l'autoroute. Si on dit, la limite de vitesse est de cent kilomètres-heure (100 km/h), si on n'a pas quelques policiers à l'occasion, les chances sont grandes pour qu'on roule parfois à cent dix-cent vingt-cent trente (110 km/h-120 km/h-130 km/h). Donc c'est dans ce sens-là.

2185

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

Je vous remercie.

2190

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Trudeau.

PAR LA COMMISSAIRE TRUDEAU:

2195 Je vais faire du pouce sur cette question! Est-ce que vous voyez le MDDEP comme étant le responsable, l'élément central du contrôle de la réglementation et l'émission des permis, etc.?

Est-ce que vous y voyez un rôle particulier pour le MDDEP?

2200 **PAR M. RICHARD PERRON:**

Bien, c'est évident que le MDDEP aura éventuellement un rôle de suivi à faire et un rôle de contrôle. Donc on met en place une loi, il faut s'assurer qu'elle va être respectée et qu'on va la suivre.

2205 Donc c'est dans ce sens-là que les gens du MDDEP vont être sollicités évidemment.

PAR LA COMMISSAIRE TRUDEAU:

2210 Et relativement au comité dont vous parlez, le comité consultatif, quels moyens aurait-il, ce comité, par qui serait-il financé?

PAR M. RICHARD PERRON:

2215 En fait, étant donné qu'il serait constitué de bénévoles, il n'a pas nécessairement besoin de financement.

2220 Ce que l'on souhaite, c'est qu'il y ait un dialogue entre l'industrie et la communauté, et que l'industrie soit à l'écoute des préoccupations et des problématiques que pourraient soulever les citoyens ou les gens de la collectivité.

2225 Donc c'est de mettre en place un médium, une façon d'échanger et de communiquer entre l'industrie et les citoyens, pour qu'il y ait une écoute de la part de l'industrie et qu'il y ait des moyens, des mécanismes mis à la portée des citoyens pour qu'ils puissent partager leurs préoccupations et être écoutés par l'industrie.

PAR LA COMMISSAIRE TRUDEAU:

2230 Bien.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Locat.

2235 **PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

Et au point a), vous indiquez que vous recommandez au gouvernement qu'il puisse permettre aux municipalités d'avoir un certain droit de regard sur l'industrie. Jusqu'où, d'après vous, pourrait aller ce droit de regard?

2240 **PAR M. RICHARD PERRON:**

Ça a été mentionné à plusieurs occasions. Notre compréhension de la législation actuelle, c'est que les forages peuvent être pratiqués n'importe où sur le territoire. Cependant, l'aménagement du territoire relève des municipalités et des MRC et découle également une planification à long terme.

2245 Et c'est dans ce sens-là que nous, on intervient au niveau du développement durable, étant donné que c'est les municipalités qui aménagement le territoire et qu'elles ont une vision à long terme sur d'éventuels projets, par exemple de développement résidentiel ou de développement commercial.

2250 Il faut nécessairement avoir leur opinion et qu'elles puissent avoir leur mot à donner dans un éventuel dossier de la sorte, qu'on vienne pas contrecarrer des objectifs ou des planifications à long terme de la MRC par une exploitation de la ressource.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

2260 Les coûts d'encadrement suggérés en b) auxquels on référerait tout à l'heure, par le MDDEP, d'après vous, ils seraient à être payés via les permis, cette façon-là de payer?

PAR M. RICHARD PERRON:

2265 On n'a pas nécessairement rentré dans le dossier du financement de...

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

Ou des redevances, en fait, c'est souvent un peu l'alternative?

2270 **PAR M. RICHARD PERRON:**

C'est ça. On n'est pas nécessairement rentré dans le financement des inspecteurs. On pourrait peut-être simplement réaffecter les ressources du MDDEP et mettre plus d'inspecteurs.

2275 On trouve pas ça normal qu'il y ait une inspection par site par année, comme on a entendu dans les médias récemment.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

2280 Une dernière question que j'aurais, c'était concernant, au point d), vous dites que la Chambre de commerce "recommande qu'une portion des sommes perçues à titre de redevances soient remises aux collectivités", est-ce que vous tenteriez un pourcentage?

PAR M. RICHARD PERRON:

2285 Ce serait difficile actuellement, étant donné qu'on ne sait pas de quoi on parle au niveau des retombées éventuelles. C'est tellement préliminaire actuellement que c'est difficile de chiffrer.

2290 Mais il faut nécessairement – il faudrait que les municipalités qui sont directement touchées puissent au moins profiter d'un certain revenu associé aux inconvénients, qui nécessairement auraient l'industrie dans la région.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

2295 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2300 Merci beaucoup monsieur, madame.

BRIGITTE PRUD'HOMME

2305 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'inviterais maintenant madame Brigitte Prud'homme.

Bonsoir.

2310 **PAR Mme BRIGITTE PRUD'HOMME:**

Alors c'est l'heure de la berceuse en ce moment!

2315 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais vous avez toute notre écoute.

PAR Mme BRIGITTE PRUD'HOMME:

2320 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Permettez-moi...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 1, 4^e paragraphe, 4^e ligne, "... le sol.")

2325 Plutôt que d'axer sur la connaissance acquise sur les énergies renouvelables et de créer ainsi une force pour le Québec en la déployant.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 4^e paragraphe, 4^e ligne, "Une industrie...")

FIN DE LA LECTURE (Page 1, dernier paragraphe, 5^e ligne, "... article 6.")

2330

Et si je regarde le document sur la Loi sur le développement durable ici, on peut le voir, une loi fondamentale pour le Québec dont on ne respecte pas les principes.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, dernier paragraphe, 6^e ligne, "Celui-là même...")

2335

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 6^e ligne, "... de l'industrie gazière.")

2340 C'est pas la présentation la plus esthétique, parce qu'il y a trop de matériel, mais je tenais à ce que les principes de la loi fondamentale sur le développement durable soient tous inscrits et décrits pour l'intérêt de la salle, des citoyens qui participent.

Et j'aimerais aussi apporter une précision sur la différence entre le concept de développement durable et de la responsabilité sociale des entreprises.

2345

Le développement durable est notre projet de société qu'on veut atteindre, et la responsabilité sociale étant la réponse des organisations pour être capable d'atteindre ce type de développement.

2350 Alors le premier principe d'une loi fondamentale pour le Québec, on doit respecter la santé et la qualité de vie des personnes.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 1^{er} paragraphe à gauche)

2355 **FIN DE LA LECTURE (Page 3, 2^e paragraphe du milieu, 2^e phrase écrite en gras, "... quelques actionnaires.")**

Au détriment de propriétaires, comme on a pu le voir aux États-Unis, s'ils se retrouvent avec un puits où il y a des fuites de gaz, ça représente un danger explosif.

2360 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 2^e paragraphe de droite, "Utilisé...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 3^e paragraphe de droite, fin)

2365 Soit des émissions de gaz à l'air libre de puits, des bassins affaissés et des réservoirs qui représentent des dangers potentiels.

2370 Je vous laisse lire le quatrième principe d'efficacité économique! Qui est porteuse d'innovation et de prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement. Bien, c'est pas le cas.

Ici, ce qu'on voit, c'est des camions de l'Alberta, des travailleurs de l'Alberta et du Nouveau-Brunswick. Les foreurs, les bons salaires, bien, ils sont payés à ces gars-là, pas aux gars du Québec.

2375 Nos dirigeants ont accepté l'inefficacité de l'industrie par une consommation monstrueuse d'eau et par les coûts que ça va entraîner pour l'assainir.

2380 Les dirigeants, de leur part, sont inefficients dans leur façon d'exercer, puisqu'ils pompent de l'eau, ils sont obligés aussi de la transporter jusqu'au site.

2385 Les prix du gaz sont exceptionnellement bas sur le marché, même je reviens d'un congrès du Conseil canadien de la petite entreprise et de l'entrepreneuriat à Calgary, et on a eu une conférence de Todd Hirsch qui est un économiste senior de ATB Financial, et ce qu'il disait, il faisait une analogie avec les prévisions météorologiques. Et la prévision météorologique, c'est-à-dire prévision financière en ce qui concerne le gaz de schiste correspondait à l'orage.

Alors c'était très sombre pour le Canada, de prévoir ce développement-là pour l'instant, étant donné la grande offre qu'on a sur le marché.

2390 Le cinquième et le sixième principes que j'ai amalgamés, participation et engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique, puis on doit avoir accès au savoir.

2395 Favoriser l'éducation, puis accès à l'information.

Puis la recherche doit être encouragée.

2400 Ce qu'on voit du côté des gouvernements, ils ont ignoré les demandes d'imposition de moratoire.

2405 L'histoire de l'incohérence dans la gestion des sols argileux apparaît peut-être bizarre dans cette rubrique-là, mais si on regarde l'hôpital qu'on veut détruire à Charlevoix alors que les citoyens s'y opposent, c'est un hôpital qui est construit sur des sols argileux, et on craint, à cause du potentiel de tremblement de terre, que ça puisse être détruit.

Bien, on se retrouve avec des sols argileux ici en Montérégie, puis quelques terres dans le coin de Bécancour aussi.

2410 Alors c'est dangereux pour les gaines de ciment autour des tuyaux, donc des failles qui peuvent se produire, puis des émissions de gaz et des pollutions de notre nappe phréatique.

Ils ont omis aussi de mettre l'emphase sur le savoir, la recherche et l'innovation.

2415 Même les gens de l'industrie le disent, on va par tâtonnement, il y a des éléments qu'on ne connaît pas.

Et en plus, on n'a pas accès à l'information des produits toxiques qu'ils utilisent.

PAR LE PRÉSIDENT:

2420 Pouvez-vous accélérer un petit peu?

PAR Mme BRIGITTE PRUD'HOMME:

2425 Je voudrais bien.

PAR LE PRÉSIDENT:

Parce que vous allez dépasser votre temps.

2430

PAR Mme BRIGITTE PRUD'HOMME:

Déjà?

2435

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, vous avez pas dépassé, mais vous allez le faire si vous accélérez pas.

PAR Mme BRIGITTE PRUD'HOMME:

2440

OK. Je suis l'exemple de mon ancien maire!

Les dirigeants de l'industrie ignorent les demandes des citoyens à l'égard des moratoires et des inquiétudes qu'ils ont. Ils ont débarqué à l'image des cow-boys chez des agriculteurs et outrepassé l'interdiction.

2445

Ils occultent l'information sur les composantes explosives, ils offensent l'intelligence des citoyens en moussant les retombées économiques et en occultant les impacts négatifs.

2450

Le principe de subsidiarité! Tantôt, on parlait du coup de pied tout près du citoyen, dans les salons, on appelle ça le principe de subsidiarité. Alors c'est pas le cas, on n'a pas respecté ce principe-là.

2455

C'est au gouvernement central que tout a été décidé et on a oublié l'opinion et de consulter le citoyen qui est une partie prenante à ce projet. La définition d'une partie prenante, c'est: Toute personne qui peut influencer ou qui peut être influencée par l'activité d'une entreprise.

Et du côté des dirigeants, ils ont agi sans se préoccuper des intérêts de ces parties prenantes.

2460

Partenariat et coopération internationale! Justement, si on avait un moratoire, ça nous donnerait le temps de coopérer par exemple avec la Norvège qui est plus avancée que nous.

2465

Les dirigeants aussi ne considèrent pas l'impact de leurs activités sur le territoire environnant. Des activités comme celles-là n'ont pas des impacts juste localement, mais c'est diffus.

Les principes de prévention et de précaution sont aussi amalgamés. On voit la dimension environnementale, la préoccupation envers la dimension environnementale.

2470 Alors en présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place en priorité à la source. Ça, ça veut dire, on continue pas, la même chose avec le principe de précaution, on ne continue pas si on a des doutes que ça peut être dangereux.

2475 Eh bien, notre gouvernement a procuré des permis d'exploration même si les incidents surviennent aux États-Unis et si on ne connaît pas tous les impacts négatifs.

D'ailleurs aux États-Unis, soixante-deux (62) présidents de société scientifique demandent des évaluations écologiques à monsieur Obama avant de continuer.

2480 Nos dirigeants n'ont pas pris toutes les précautions pour prévenir les dommages potentiels à l'environnement reconnus par diverses études et par les infractions qu'ils ont à leur actif.

PAR LE PRÉSIDENT:

2485 Alors en accélérant! Parce que vous êtes rendue à quinze (15) minutes.

PAR Mme BRIGITTE PRUD'HOMME:

2490 Je suis désolée, j'achève.

Protection du patrimoine culturel! Alors on menace, là, on voit les comportements irresponsables de nos dirigeants gouvernementaux qui laissent faire et ceux des dirigeants de l'industrie.

2495 Alors on voit le sabotage que peuvent créer ces puits en milieu agricole, les dangers aussi pour nourrir la population et le bétail.

2500 On n'a pas préservé la biodiversité. On a déjà des études effectuées par des chercheurs du Philadelphia's Academy of Natural Sciences qui ont prouvé – puis là, pour que vous compreniez l'importance de ça, je vais faire une analogie avec l'espèce de rosier qu'on met dans les vignobles pour être averti d'un changement environnemental! S'il y a des pucerons, ça va infecter le vignoble.

2505 Bien là, c'est la même chose, il y a vingt-cinq pour cent (25 %) de réduction des salamandres puis de d'autres moustiques volants, en tout cas des insectes volants...

PAR LE PRÉSIDENT:

En conclusion!

2510

PAR Mme BRIGITTE PRUD'HOMME:

En conclusion!

2515

Est-ce qu'il y a eu des études d'impacts environnementales suite aux infractions causées par les compagnies?

En conclusion, nos dirigeants souffrent d'un manque de responsabilité sociale, que ce soit l'entreprise ou le gouvernement. Ils alignent pas leurs babines avec leurs bottines!

2520

Et je suis curieuse de savoir quelle facture ont reçue les entreprises qui ont fait des infractions.

Donc monsieur le Président, je vous remercie de votre compréhension.

2525

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Considérant...")

FIN DE LA LECTURE (Page 7, dernier paragraphe, dernière ligne, "... au Québec.")

2530

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

PAR Mme BRIGITTE PRUD'HOMME:

2535

C'est moi qui vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

2540

Monsieur Locat!

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

2545

Une question. Vous indiquez dans votre tableau que les compagnies ont foré sans autorisation.

Alors d'après vous, ce que vous dites dans le tableau, est-ce que c'est tous les forages qui ont été faits sans autorisation ou vous qualifiez sans autorisation de qui?

2550 **PAR Mme BRIGITTE PRUD'HOMME:**

Sans l'autorisation de propriétaires terriens agricoles.

Et si je ne m'abuse, la citation, j'ai la référence dans le mémoire.

2555 **PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

Oui, c'est B.6.

2560 **PAR Mme BRIGITTE PRUD'HOMME:**

C'est dommage, la personne qui pourrait nous répondre, elle n'est pas ici présentement. Elle a quitté.

2565 **PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

C'est peut-être un cas que vous parlez ou si c'est généralisé?

2570 **PAR Mme BRIGITTE PRUD'HOMME:**

Bien comme je vous dis, j'ai pas fait de recherche scientifique. C'est des cumuls de faits, et j'ai essayé de supporter ce que j'avancais avec des faits qui étaient recensés ailleurs.

Mais j'ai pas fait une recherche quantitative scientifique.

2575 **PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

C'est correct, merci beaucoup.

2580 **PAR Mme BRIGITTE PRUD'HOMME:**

Je vous remercie.

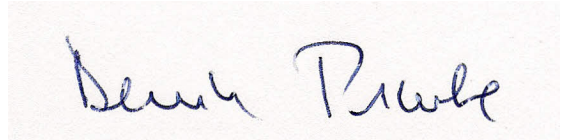
2585 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci madame.

2590 Merci à tous. La séance est levée et nous allons reprendre demain à une heure (1 h) ici même.

2595 SÉANCE AJOURNÉE AU 23 NOVEMBRE 2010 À TREIZE HEURES (13 H)

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

A handwritten signature in blue ink that reads "Denise Proulx". The signature is written in a cursive style and is positioned above the printed name.

2600 DENISE PROULX, s.o.